



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8906^e séance

Mardi 16 novembre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de la Fuente Ramírez/M. Ochoa Martínez.	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Gui Dan
	Estonie	M ^{me} Mägi
	États-Unis d'Amérique	M. Park
	Fédération de Russie.	M. Suprunenko
	France.	M. Murugasu
	Inde.	M ^{me} Bhat
	Irlande	M. McSwiney
	Kenya	M. Bailari
	Niger.	M. Paraiso Souleymane
	Norvège	M. Heines
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Weld-Blundell
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M. Phillips
	Tunisie	M. Cherif
	Viet Nam	M. Phan

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La diplomatie préventive au service de la paix et de la sécurité : un objectif commun à tous les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 19 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2021/888)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 heures.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à clore leurs observations.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous exprimons notre gratitude au Mexique pour avoir organisé ce débat public. Nous remercions de leurs exposés le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social, la Présidente de la Cour internationale de Justice (CIJ) et le Secrétaire général (voir S/PV.8906).

L'ONU constitue le seul cadre universel permettant de trouver des solutions communes aux problèmes de paix et de sécurité afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Aux fins du maintien et de la pérennisation de la paix et de la sécurité internationales, tous les organes principaux doivent exercer et coordonner leurs activités de prévention dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Selon la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Toutefois, dans certains cas, il est incapable de prévenir les conflits et les atrocités criminelles en raison de divisions entre ses membres permanents et du recours au droit de veto. Par conséquent, la Croatie salue et appuie les efforts visant à limiter le droit de veto en cas de menaces d'atrocités criminelles, notamment ce que l'on appelle le code de conduite et l'initiative franco-mexicaine.

L'Assemblée générale doit utiliser ses propres pouvoirs pour prévenir plus efficacement les conflits et les atrocités criminelles et y répondre lorsqu'ils se produisent, en particulier lorsque le Conseil de sécurité ne le fait pas. Elle doit également mettre à profit les débats annuels sur la responsabilité de protéger pour donner à tous les États Membres l'occasion de faire connaître leurs préoccupations.

Le Conseil économique et social peut contribuer à la lutte contre les causes profondes de l'instabilité, des conflits et des atrocités criminelles. En contribuant à réduire les inégalités au sein des États et entre eux, et

en œuvrant au développement durable sous ses aspects économiques, sociaux et environnementaux, il peut apporter davantage de stabilité et de résilience.

La Cour internationale de Justice, avec ses jugements et avis consultatifs, joue un rôle important dans le règlement pacifique des différends internationaux, ainsi que dans le maintien et la promotion de l'état de droit. C'est pourquoi les États Membres, ainsi que les organes principaux de l'ONU, doivent solliciter ses services fort utiles.

Enfin, le Secrétaire général et le Secrétariat doivent s'impliquer davantage dans la diplomatie de prévention des conflits et des atrocités criminelles. Alors que la diplomatie de prévention des conflits repose sur des efforts diplomatiques classiques, l'essence de la diplomatie de prévention des atrocités criminelles consiste à convaincre les personnes influentes de s'abstenir de commettre des atrocités criminelles et de contribuer à les prévenir. Les personnes impliquées dans ce type spécifique de prévention doivent être impartiales, mais pas neutres; elles doivent toujours prendre le parti des victimes, quelles qu'elles soient et quel que soit le camp auquel elles appartiennent.

Comme mentionné précédemment, nous devons améliorer les activités des organes principaux de l'ONU qui visent à prévenir les conflits et les atrocités criminelles, ainsi que leur coordination. Cependant, nous ne devons pas nous reposer uniquement sur les organes principaux de l'ONU. La Commission de consolidation de la paix doit développer davantage sa capacité de prévenir la détérioration des situations dans les pays à risque, ainsi que de consolider la paix après un conflit et de prévenir sa reprise. Grâce au processus d'Examen périodique universel ainsi qu'à ses recommandations et à leur mise en œuvre, le Conseil des droits de l'homme a une marge de manœuvre plus importante s'agissant de faire de la prévention structurelle et de renforcer la résilience des pays face aux risques de conflits et d'atrocités criminelles. Ses mécanismes, notamment les procédures spéciales, peuvent donner rapidement l'alerte au Conseil de sécurité et doivent donc pouvoir accéder plus facilement à ce dernier. Enfin, des réunions régulières des chefs des organes principaux de l'ONU ainsi que de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme contribueraient à une action de prévention mieux coordonnée et plus efficace de la part de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Comme l'a reconnu le Conseil dans la déclaration du Président S/PRST/2021/22 issue du débat fructueux du 9 novembre dernier sur l'exclusion, les inégalités et les conflits (voir S/PV.8900), il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. En outre, comme l'a dit Kofi Annan, il n'y aura pas de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement, et il ne pourra y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés.

À présent, lorsque nous nous concentrons sur la façon d'atteindre ces objectifs, nous devons mettre en pratique les synergies au sein du système des Nations Unies, afin que les efforts englobent toutes les interrelations existantes. À cet égard, je remercie le Secrétaire général et tous les Présidents des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies des exposés qu'ils ont présentés ce matin (voir S/PV.8906). L'Équateur souscrit au sixième paragraphe de la déclaration du Président, dans lequel le Conseil réaffirme que

« pour pérenniser la paix, l'Assemblée générale, lui-même et le Conseil économique et social doivent avoir une action cohérente, durable et coordonnée, chacun dans le respect du mandat à lui assigné par la Charte des Nations Unies ».

J'ajouterais la Cour internationale de Justice, d'autant plus si nous faisons référence aux efforts de règlement pacifique des différends, qui font partie de la diplomatie préventive. Une telle synergie entre ces organes s'impose également avec le Secrétariat.

Je voudrais ici saluer l'impulsion que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, continue de donner à l'approche préventive, en axant les travaux de l'Organisation sur la paix et la sécurité. J'approuve l'approche contenue dans le rapport *Notre Programme commun*, qui nous rappelle que la paix est la promesse qui se trouve au cœur de la Charte des Nations Unies. La diplomatie préventive est un aspect indispensable de la modernisation de l'ONU et du multilatéralisme.

Ceci m'amène au point suivant. Suite au processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, les États Membres ont renouvelé à l'unanimité et par consensus l'invitation faite au Conseil de sécurité, conformément à la résolution 58/126 de l'Assemblée générale, de poursuivre les initiatives visant à améliorer la qualité de son rapport annuel en y ajoutant des

informations de fond, analytiques et concrètes. Sans mise en œuvre, les recommandations, demandes et propositions d'interaction entre les organes principaux du système deviennent de simples exercices académiques qui peuvent fragiliser le système ou le transformer en une coquille vide. C'est pourquoi je me félicite des efforts fournis par les membres du Conseil pour progresser dans la mise en œuvre des recommandations existantes. Cependant, je pense que l'on peut faire davantage.

L'Équateur est tout particulièrement favorable à ce que se poursuive la pratique consistant à organiser des réunions mensuelles entre les personnes à la tête des organes principaux et demande que les conclusions issues de ces réunions soient portées à la connaissance de toutes les délégations. Toutefois, la synergie entre les organes principaux ne se limite pas à la relation étroite entre leurs présidences, mais suppose aussi un échange permanent et constructif entre tous leurs membres; ce qui, dans le cas du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale signifie nous, les États Membres de l'Organisation. C'est pourquoi je me félicite une fois de plus de la tenue de davantage de débats ouverts et participatifs comme celui-ci.

Pour l'Équateur, le débat d'aujourd'hui est étroitement lié à la question examinée il y a exactement une semaine (voir S/PV.8900), et je félicite le Mexique de les avoir organisés mais aussi d'avoir ainsi complété l'ordre du jour du Conseil par des discussions sur des thèmes centraux et transversaux. Le débat sur les armes légères et de petit calibre qui se tiendra le 22 novembre sera une bonne occasion d'aborder les conséquences désastreuses du trafic d'armes et de leur détournement vers des acteurs non autorisés.

Dans ce contexte, je souhaite indiquer que mon pays est profondément consterné par la violence sans précédent qui sévit dans notre système pénitentiaire, fruit de la criminalité transnationale organisée et de la guerre des gangs. La sécurité des citoyens est notre priorité absolue. La police nationale et les forces armées s'emploient, sous la coordination des institutions gouvernementales et dans le plein respect des droits de l'homme, à soutenir les efforts déployés aux fins de pacification et de prévention. Nous sommes reconnaissants pour les expressions de solidarité et de soutien reçues de divers pays, avec lesquels nous sommes disposés à travailler, ainsi qu'avec l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom des délégations de l'Algérie, de l'Angola, du Bélarus, de la Bolivie, du Cambodge, de la Chine, de Cuba, de l'Érythrée, de la Guinée équatoriale, de l'Iran, de l'État de Palestine, de la République démocratique populaire lao, du Nicaragua, de la République populaire démocratique de Corée, de la Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Syrie, du Zimbabwe et de mon propre pays, qui sont tous membres du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies. Nous remercions la délégation mexicaine d'avoir convoqué ce débat public.

Le Groupe des Amis considère que la Charte des Nations Unies est un jalon et une véritable profession de foi dans ce que l'humanité a de meilleur. C'est le code de conduite qui régit les relations internationales entre les États depuis 76 ans, sur la base de principes intemporels tels que l'autodétermination des peuples, l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le fait de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Il s'agit là de normes et de principes élémentaires qui, en plus de constituer le fondement du droit international moderne, restent aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945.

Dans ce contexte, nous exprimons notre vive préoccupation face aux menaces actuelles et croissantes qui pèsent sur la Charte des Nations Unies, qui sont la raison pour laquelle notre groupe existe. Il s'agit notamment du recours accru aux mesures unilatérales, aux attaques contre le multilatéralisme, aux revendications d'un exceptionnalisme inexistant, aux tentatives d'ignorer les buts et principes consacrés dans la Charte voire de leur substituer un nouvel ensemble de prétendues règles qui n'ont jamais été discutées de manière inclusive ou transparente, et aux approches sélectives ou aux interprétations accommodantes des dispositions de la Charte des Nations Unies. Ces pratiques ne contribuent en rien à relever, par des moyens pacifiques et par la coopération, les défis complexes, émergents et communs auxquels l'humanité doit actuellement faire face. Bien au contraire, elles contribuent à accroître l'incertitude, la méfiance, l'instabilité et les tensions dans le monde.

Le Groupe des Amis convient que la prévention est au cœur de l'action de l'Organisation des Nations Unies, comme l'illustre la promesse que nous avons faite de préserver les générations futures du fléau de la guerre et, à cette fin, tant le Conseil de sécurité que l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble ont une responsabilité, comme indiqué dans le paragraphe 1 de l'Article I de la Charte, qui prévoit l'adoption de :

« mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix, et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ».

En effet, la recherche de la paix est une aspiration commune de l'humanité et un idéal noble qui doit être une priorité pour l'ensemble du système des Nations Unies et pour la communauté internationale tout entière. Par conséquent, nous appuyons les efforts fournis en ce sens. Néanmoins, nous mettons en garde contre le fait d'invoquer les idéaux de prévention pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États ou pour porter atteinte à leur souveraineté, à leur indépendance politique ou au droit à l'autodétermination de leurs peuples, y compris en recourant à la menace ou à l'emploi de la force contre leur intégrité territoriale. De telles approches aventuristes vont non seulement à l'encontre de la lettre et de l'esprit mêmes de la Charte, mais sont également susceptibles de saper la crédibilité de l'ONU. Dans ce contexte, nous soulignons également la responsabilité première des États de prévenir les conflits et d'assurer le bien-être et la protection de leurs populations.

Il importe de rappeler que la prévention doit se fonder sur les outils fournis par la Charte des Nations Unies, en particulier ceux mentionnés au Chapitre VI qui porte sur le règlement pacifique des différends. À cet égard, nous devons comprendre qu'il n'existe pas de solution toute faite applicable à toutes les situations et que, si nous sommes réellement d'accord sur le principe qu'il n'y a pas de paix sans développement et pas de développement sans paix, les causes profondes et les facteurs structurels des crises ou des conflits doivent être traités de manière globale et efficace, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité mondiales.

Les mesures coercitives unilatérales de nature économique, financière ou commerciale, qui ne sont pas conformes au droit international ni à la Charte des Nations Unies, entravent la pleine réalisation du développement socioéconomique, en particulier dans les pays en développement, et ont une incidence négative sur la pleine jouissance et l'exercice des droits de l'homme.

En d'autres termes, ces actions arbitraires et approches unilatérales ne favorisent pas seulement la pauvreté et l'inégalité, elles représentent aussi une attaque délibérée contre le droit au développement. En plus de constituer une violation grave des droits de l'homme et de provoquer de grandes souffrances et douleurs au sein de populations entières, l'ingérence dans les affaires intérieures et souveraines des États, associée à l'imposition de ces prétendues sanctions, contribuent à l'exacerbation déli-bérée des conflits et des crises.

Par conséquent, tous les organes de l'ONU, le système des Nations Unies en général et la communauté internationale dans son ensemble doivent condamner sans réserve la promulgation et l'application de ces mesures illégales, en toutes circonstances, notamment dans les situations de conflit, et ce, précisément dans un souci de prévention. Ils doivent exiger leur cessation totale et immédiate, conscients du fait qu'elles sont devenues des facteurs structurels et les principales causes des crises contemporaines.

Pour conclure, le Groupe des Amis s'engage à ne ménager aucun effort pour préserver, promouvoir et défendre la primauté et la validité de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons notre position en faveur de l'appui et de l'adhésion à ses principes, qui, outre le fait qu'ils constituent les règles juridiquement contraignantes acceptées par tous les membres de la communauté internationale pour régir le système des relations internationales, sont indispensables pour favoriser la paix et la sécurité internationales, l'état de droit, le développement économique et le progrès social. Nous ne devons pas perdre cela de vue alors que nous nous mobilisons pour redoubler d'efforts collectivement afin de promouvoir notre programme commun et de veiller à ne laisser personne de côté, tout en donnant suite à la promesse de la Charte avec « [n]ous, peuples des Nations Unies ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Zellenrath (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas remercie le Mexique d'avoir organisé cet important débat public sur la diplomatie préventive au service de la paix et de la sécurité, qui est certainement un objectif essentiel pour tous les organes de l'ONU et les États Membres.

La paix est toujours aux abonnés absents dans de nombreuses parties du monde, et le coût des conflits est vertigineux, en termes de souffrance humaine, de

victimes de la violence, de réfugiés et de personnes dépendant de l'aide humanitaire. Le coût financier des conflits est également intenable. Une fameuse étude de la Banque mondiale nous a montré qu'investir dans la prévention pouvait permettre d'économiser jusqu'à 70 milliards de dollars par an en dépenses dues aux conflits. Comme le Secrétaire général l'a mentionné ce matin (voir S/PV.8906), le système des Nations Unies doit être capable de traiter avec plus d'efficacité et de responsabilité des questions transversales que sont la sécurité, les changements climatiques, la santé, le développement, l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans une perspective de prévention.

Premièrement, le travail de prévention et la pérennisation de la paix requièrent une approche intégrée et globale à l'échelle du système des Nations Unies, qui soit fondée sur la cohérence entre les activités économiques, sociales et culturelles. Pour la prévention structurelle concernant les piliers de l'ONU, il nous faut remédier aux causes profondes des conflits et empêcher des violations des droits humains de grande ampleur, qui risqueraient de mener à des conflits violents. Par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général, la communication et la coordination des organes principaux de l'Organisation pourraient aussi être améliorées, et nous demandons à tous les organes de l'ONU d'utiliser davantage les informations produites par les organismes des Nations Unies et d'adopter une stratégie tournée vers l'avenir en matière de prévention.

Cela m'amène à mon deuxième point : l'état de droit et des systèmes judiciaires robustes. L'état de droit est indispensable pour promouvoir la paix et la sécurité, de même que le développement durable et les droits de l'homme. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans *Notre Programme commun* (A/75/982), on a cruellement besoin d'une nouvelle vision de l'état de droit pour rebâtir la confiance entre les personnes, les communautés et les institutions qui les servent. La justice est une dimension essentielle du contrat social, et nous restons déterminés à transformer les systèmes judiciaires pour mettre les personnes et leurs besoins au centre des préoccupations.

Les Pays-Bas sont fiers d'accueillir la Cour internationale de Justice, l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. L'application du principe de responsabilité et la lutte contre l'impunité sont parmi les grandes priorités de la politique étrangère néerlandaise. Il est crucial pour les victimes de savoir

qu'en fin de compte les crimes les plus graves ne resteront pas impunis et que la justice prévaudra. En effet, nous le savons, il ne peut y avoir de paix sans justice, et la justice empêche la résurgence des conflits.

Mon troisième point se rapporte au rôle de la Commission de consolidation de la paix. En matière de prévention, le Royaume des Pays-Bas est résolument en faveur du renforcement et de l'expansion du rôle de la Commission de consolidation de la paix, comme le propose le Secrétaire général dans *Notre Programme commun*. La Commission rassemble des acteurs cruciaux pour discuter du travail de prévention et de la consolidation de la paix, y compris des organisations du système des Nations Unies et des États Membres de l'ONU, des organisations régionales, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales et – c'est essentiel – des artisans de la paix locaux. Par conséquent, elle est stratégiquement placée pour appuyer des mesures préventives touchant les changements climatiques, la santé, les femmes, l'égalité, le développement et les droits humains. En outre, la Commission peut aider à la concrétisation de l'objectif de développement durable no 16. Il est temps de capitaliser davantage sur les rôles de conseil, de rassemblement et de liaison de la Commission de consolidation de la paix.

En tant qu'instrument de premier recours des Nations Unies pour la prévention et l'intervention face aux conflits, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est également révélé être un moyen important de faire le lien entre les acteurs au niveau des pays tout en incitant à une coopération couvrant l'ensemble des piliers entre les organes principaux de l'ONU. Afin d'améliorer l'impact coordonné sur le terrain, nous devons faire en sorte qu'il y ait un financement adéquat, prévisible et durable pour la consolidation de la paix. C'est pourquoi le Royaume des Pays-Bas soutient l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'un montant des quotes-parts soit réservé au Fonds pour la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Baerlswyl (Suisse) : La Suisse remercie le Mexique pour ce débat important.

Sans inclusion, le puzzle de la paix reste incomplet, avec de nombreuses lacunes à combler. Le Secrétaire général l'a souligné la semaine dernière. De même, la diplomatie préventive tire sa force de l'imbrication entre

les différents piliers des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits humains.

Renforcer la coopération entre tous les institutions et organes de l'ONU est la clef pour mieux prévenir les conflits et établir des sociétés plus égalitaires et inclusives. Nous disposons d'instruments importants pour prévenir les crises et maintenir la paix et la sécurité. Utilisons-les de manière systématique et innovante. Permettez-moi d'illustrer cela à l'aide de trois exemples.

Premièrement, pour améliorer l'efficacité et la durabilité des solutions apportées aux situations de crise et de conflit violent, les acteurs du développement et de l'aide humanitaire doivent travailler en partenariat. La Suisse a fait de ce thème le fil conducteur de sa présidence du Groupe spécial de liaison pour les affaires humanitaires en 2021. Les débats du Conseil économique et social consacrés aux affaires humanitaires ont relevé une collaboration accrue des acteurs humanitaires, du développement et de la paix face à l'insécurité alimentaire. Ceci pour sauver des vies dans l'immédiat, mais aussi afin de réduire les vulnérabilités et prévenir la réémergence de besoins à l'avenir. Une approche conjointe devrait être appliquée dans des contextes spécifiques, comme en Afghanistan, pour répondre à la dramatique aggravation de l'insécurité alimentaire.

Deuxièmement, le respect des droits de l'homme contribue à prévenir les conflits et à promouvoir une paix durable. Le nouvel agenda de paix proposé par le Secrétaire-général dans *Notre Programme commun* fait référence. La Suisse s'investit pour ancrer plus systématiquement les droits de l'homme dans les efforts de paix et de sécurité, par exemple par le biais du Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits, un groupe transrégional que nous présidons ensemble avec l'Allemagne. La coopération numérique peut renforcer l'analyse prédictive des causes profondes des conflits, y compris les violations des droits de l'homme. Le flux d'informations entre New York et Genève, y inclus entre le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme, devrait être continuellement renforcé.

Troisièmement, l'action cohérente de l'ONU, de ses États Membres et de ses partenaires doit s'appuyer sur les priorités nationales et renforcer les initiatives locales. La Commission de consolidation de la paix contribue à renforcer la participation de femmes œuvrant pour la paix ainsi que de la société civile et de la jeunesse. Un rôle élargi de la Commission pourrait renforcer la cohérence au sein du système des Nations Unies afin de libérer son potentiel de prévention. Nous encourageons

la Commission, selon son mandat, à assumer pleinement son rôle de bâtisseuse de ponts, et à conduire des échanges avec toute entité contribuant à la pérennisation de la paix, y inclus le Conseil des droits de l'homme et les organisations régionales.

Le puzzle de la paix ne sera jamais complet sans le rôle primordial du Conseil de sécurité. Un manque d'unité entraînera davantage de souffrances, de vies perdues et d'opportunités manquées pour un avenir meilleur. En parlant d'une seule voix, le Conseil peut renforcer la volonté politique commune de répondre aux signaux précurseurs de violence et de conflit armé. En tant que candidate au Conseil de sécurité et membre de la Commission de consolidation de la paix, la Suisse continue à s'engager en faveur de la prévention, de l'alerte précoce et des synergies entre les organes onusiens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence mexicaine d'avoir organisé cet important débat sur une question d'une telle actualité.

La Charte des Nations Unies établit, entre autres, que l'un des buts de l'Organisation est d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers des fins communes. Cela signifie que les buts de l'ONU établis dans la Charte ne peuvent être atteints qu'au moyen d'une harmonisation réelle, de la coopération et d'une collaboration mutuellement bénéfique entre ses organes et, par leur intermédiaire, avec le reste du système. En ce sens, le maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'entremise de la diplomatie préventive doit être au cœur de tous les organes principaux, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

La Slovaquie attache une grande importance à une conception d'ensemble de la pérennisation de la paix, reposant en particulier sur la prévention des conflits et l'élimination de leurs causes profondes, la réconciliation et l'unité nationales, notamment grâce à un dialogue inclusif et à la médiation, l'égalité des genres et le respect et la protection des droits humains et des libertés fondamentales.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner une fois de plus l'importance que nous accordons au principe de l'état de droit, que nous plaçons au centre de l'ordre international. Conscients de l'importance de l'état de droit pour préserver une démocratie stable et la paix intérieure et de son incidence sur la promotion du développement social, nous engageons tous les États

Membres à redoubler d'efforts pour faire respecter ce principe fondamental en matière de gouvernance, qui est une condition préalable pour éliminer les causes profondes des conflits.

En outre, le succès du Conseil de sécurité dans l'exercice de ses fonctions dépend, dans une large mesure, non seulement du succès de l'Assemblée générale, mais aussi de celui d'autres organes, tels que la Cour internationale de Justice. Le travail effectué par la Cour internationale de Justice et les efforts déployés par le Secrétaire général pour régler les différends entre États ne sont que quelques-uns des éléments essentiels à la prévention des conflits et, par conséquent, au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Slovaquie estime que la Cour remplit ce rôle en statuant sur les différends internationaux, mais aussi, et bien plus souvent, sur les différends portant sur les échanges de routine dans le cadre des relations internationales. La connectivité de l'ensemble du système des Nations Unies est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, car l'ONU doit pouvoir traiter les questions transversales dans une perspective de prévention, avec une efficacité et une responsabilité accrues. L'objectif de développement durable no 16, en particulier, est au centre de notre attention.

Je tiens à conclure en mettant aussi l'accent sur la Commission de consolidation de la paix et sur la coopération coordonnée et horizontale entre le Conseil de sécurité et la Commission, un organe consultatif intergouvernemental qui appuie l'action menée en faveur de la paix. Ces deux organes peuvent relever ensemble les défis qui menacent actuellement la paix et la sécurité internationales. La Slovaquie a fièrement servi ces deux dernières années en tant que membre de la Commission et cette année également en tant que Vice-Présidente, et nous avons déployé des efforts considérables pour promouvoir la participation des personnes et une approche fondée sur les partenariats. Nous avons aussi accordé une grande attention à la réforme du secteur de la sécurité, qui est l'un des éléments clefs d'une prévention efficace des conflits et d'une reconstruction et d'une stabilisation réussies après un conflit. L'expérience montre clairement qu'un processus de réforme du secteur de la sécurité inclusif tenant compte des questions de genre et contrôlé par le pays peut progressivement remédier aux causes profondes de l'insécurité et de la précarité et aboutir à la création d'un environnement propice à un développement et à une paix durables. Aujourd'hui,

nous disposons même de données empiriques qui établissent un lien direct entre les efforts de réforme du secteur de la sécurité et la prévention des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence mexicaine d'avoir organisé le présent débat public sur la diplomatie préventive au service de la paix et de la sécurité. Je remercie également les intervenants qui ont pris la parole ce matin (S/PV.8906).

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est au cœur de la Charte des Nations Unies. Tous les organes principaux et mécanismes du système des Nations Unies doivent travailler de manière synchronisée et coordonnée à cette fin. La paix ne peut être pérennisée que si l'on s'attaque aux causes profondes des conflits. Dans la plupart des cas, les causes profondes des conflits sont, entre autres, la discrimination et les inégalités systématiques, la pauvreté, la privation de liberté, le déni des droits humains et de la justice et l'absence d'état de droit. S'attaquer à ces causes profondes permet non seulement de prévenir les conflits potentiels, mais aussi de parvenir à une paix et à un développement durables. Dans ce contexte, je voudrais souligner les points suivants concernant une diplomatie préventive efficace.

L'Assemblée générale doit fournir un cadre normatif et des ressources adéquates pour la diplomatie préventive et avoir des échanges constructifs avec le Conseil de sécurité, en vue de coordonner des stratégies durables de prévention et de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité doit évaluer et examiner l'évolution des situations afin de les traiter à temps avant qu'elles ne dégénèrent en conflit armé. De même, le Conseil économique et social doit continuer de travailler en étroite collaboration avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité en vue de renforcer leur coordination pour assurer la mise en œuvre effective du développement durable. Le rôle de la Cour internationale de Justice dans la promotion du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques est très apprécié. Il faut faire usage des avis juridiques consultatifs de la Cour.

Nous devons utiliser pleinement les bons offices du Secrétaire général pour promouvoir la diplomatie préventive. Ma délégation reconnaît le rôle joué par le Secrétaire général et ses représentants dans la médiation, la facilitation et la poursuite du dialogue

pour prévenir les conflits et garantir la paix. Nous mettons l'accent sur le renforcement de la cohérence et de la coordination au sein du système des Nations Unies et de ses entités, notamment la Commission de consolidation de la paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. En tant que l'un des principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Népal est favorable à l'intégration des composantes consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix dès le début et à chaque étape. Les institutions de Bretton Woods et les organisations régionales pourraient également jouer un rôle important dans la lutte contre les causes profondes des conflits, qui est une condition préalable à la diplomatie préventive. La collaboration avec ces organisations doit être encore renforcée.

En conclusion, les stratégies d'action préventive doivent être aussi complètes que les causes profondes des conflits sont complexes. Nous avons besoin de la volonté politique soutenue des États Membres pour faire progresser la diplomatie préventive en faveur de la paix et du développement durables. Le renforcement de la coopération étroite entre les États Membres, les organes principaux de l'ONU, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales au moyen de la diplomatie préventive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Mexique d'avoir organisé le présent débat public. Je tiens également à remercier tous les responsables des organes principaux d'avoir partagé leurs vues sur ce sujet important (voir S/PV.8906).

En dépit de l'appel à un cessez-le-feu mondial, nous continuons d'assister à des conflits prolongés et à l'apparition de nouveaux conflits sur tous les continents. Nous connaissons tous les effets dévastateurs des conflits armés, notamment l'immensité des souffrances humaines. L'année dernière, lors de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, nous nous sommes engagés à promouvoir la paix et à prévenir les conflits. Le débat d'aujourd'hui est donc une réaffirmation importante de notre volonté collective de renforcer la coopération et les synergies en vue d'une prévention, d'une gestion et d'un règlement cohérents des conflits. La Malaisie voudrait faire quatre brèves observations sur le sujet qui nous occupe.

Premièrement, en ce qui concerne les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, étant donné que le Conseil de sécurité agit au nom de l'Assemblée générale, nous soulignons l'importance d'une meilleure coordination et d'une plus grande transparence entre le Conseil et l'Assemblée générale, y compris avec les organes subsidiaires de cette dernière, tels que la Commission du désarmement, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme. Nous insistons également sur l'importance pour tous les États Membres de l'Assemblée générale de garantir la pleine application des résolutions du Conseil de sécurité. L'application du principe de responsabilité est essentielle pour garantir la justice et la réconciliation et prévenir les conflits.

Deuxièmement, s'agissant des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Partant de ce principe, ma délégation estime que le Conseil économique et social pourrait jouer un rôle central dans le soutien des efforts de paix et la prévention des conflits. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 montre la voie à suivre pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et éviter leur résurgence. Sa mise en œuvre pourrait permettre de réduire, voire d'éliminer, les vulnérabilités, les fragilités et les inégalités et, partant, de prévenir les conflits. Dans ce contexte, le partenariat entre les missions politiques spéciales mandatées par le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social est essentiel à la mise en œuvre d'une approche globale qui associe la sécurité au développement socioéconomique pour construire une paix durable. Nous encourageons également le Conseil à s'appuyer davantage sur l'Article 65 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit que le Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande.

Troisièmement, en ce qui concerne la relation entre le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice, la Malaisie reste convaincue qu'un avis juridique faisant autorité peut éclairer utilement les délibérations sur les questions litigieuses d'ordre politique ou relatives à la sécurité. Nous demandons donc au Conseil de sécurité de réfléchir sérieusement à l'Article 96 de la Charte, et de faire davantage appel à la Cour pour lui fournir des avis consultatifs et une interprétation des normes pertinentes du droit international, en particulier sur les questions de longue date touchant à la paix et à la sécurité internationales.

Quatrièmement, en ce qui concerne la relation entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat, nous demandons instamment à ce dernier d'utiliser tous les outils relevant de son mandat pour assurer la pleine application des résolutions concernant la paix et la sécurité, notamment en menant des enquêtes et en ayant recours à la médiation. À cet égard, nous lui demandons également de s'appuyer davantage sur les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux régionaux. Nous encourageons également le Secrétaire général à invoquer selon que de besoin l'Article 99 de la Charte qui l'habilite à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est essentiel de revitaliser et de renforcer l'interaction et la coordination entre les organes principaux pour préserver la paix et la sécurité internationales. À l'heure où nous redoublons d'efforts pour définir un nouvel Agenda pour la paix, nous espérons que de nouvelles mesures d'amélioration seront prises collectivement pour rallier l'ensemble du système des Nations Unies et tous ses partenaires à notre cause commune qu'est la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Mexique pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir organisé cet important débat sur la diplomatie préventive. Je tiens également à remercier les Présidents des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies de leurs exposés détaillés.

L'Égypte estime que la meilleure façon de parvenir à la paix et à la stabilité dans le monde est de s'attaquer aux causes profondes des problèmes qui menacent la paix et la sécurité, et d'éviter le déclenchement des conflits et des crises, notamment par le biais de la diplomatie préventive pour régler les différends qui peuvent survenir entre les pays ou à l'intérieur de ceux-ci, et en évitant qu'ils ne dégèrent en conflits. L'Égypte est également attachée au rôle important que jouent les organes principaux de l'ONU dans la diplomatie préventive et la prévention des conflits, en fonction de leurs mandats et de leurs compétences.

La création en 2005 de la Commission de consolidation de la paix, que l'Égypte a actuellement l'honneur de présider, a représenté un outil majeur complétant les efforts de l'ONU pour parvenir à une paix

durable dans les situations de conflit. L'élargissement du rôle et de la portée des travaux de la Commission et les demandes de soutien toujours plus nombreuses émanant des États Membres depuis une décennie et demie illustrent son importante contribution à la promotion de la paix à l'échelle mondiale et pour éviter la reprise des conflits. Dans ce contexte, je voudrais aborder cinq points.

Premièrement, nous réaffirmons l'importance d'investir dans les efforts de diplomatie préventive et de prévention des conflits, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport *Notre Programme commun*. Investir dans la prévention des conflits est un investissement judicieux, peu coûteux et à haut rendement, qui doit également respecter la souveraineté nationale et l'autorité des parties concernées.

Deuxièmement, nous soulignons l'importance des efforts concertés et de la coordination entre les organes principaux de l'ONU pour garantir l'harmonie et la complémentarité de leurs activités s'agissant de prévenir le déclenchement des conflits, conformément à leurs mandats respectifs. Les organes principaux peuvent tirer parti de la Commission de consolidation de la paix pour faire le lien entre eux sur les questions que celle-ci examine. La Commission organise actuellement des dialogues interactifs et des réunions conjointes séparément avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Cependant, il pourrait être intéressant d'envisager une réunion annuelle de la Commission de consolidation de la paix avec tous les organes principaux afin de renforcer la coordination.

Troisièmement, nous appelons le Conseil de sécurité à continuer de mettre à profit le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix afin de prévenir les conflits et de consolider la paix dans de nombreux pays et régions. La Commission est également une instance d'échange de connaissances et de retours d'expérience.

Quatrièmement, il faut améliorer les partenariats en matière de prévention des conflits entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales de manière complémentaire pour tirer parti des avantages comparatifs de chaque organisation. Nous proposons donc d'inclure dans ces partenariats des analyses conjointes des causes profondes des conflits afin de formuler des solutions qui reposent sur une compréhension commune et un partage des rôles et des charges.

Cinquièmement, nous soulignons la nécessité de préserver les acquis de la consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. Nous devons également doter les équipes des Nations Unies sur le terrain des ressources dont elles ont besoin pour leur permettre de soutenir la mise en place des institutions et des capacités nationales nécessaires et la prestation de services de base aux citoyens.

L'Égypte se redit convaincue que la prévention des conflits et des crises par la diplomatie préventive doit être une priorité. Dans le respect de ses obligations envers l'ONU, l'Égypte a porté à l'attention du Conseil, en vertu de l'Article 35 du Chapitre VI de la Charte, sur le règlement pacifique des différends, la question du Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne. Cette question menace la paix et la sécurité régionales en raison de son impact direct sur la vie de 150 millions de personnes en Égypte et au Soudan, les deux pays situés en aval, en raison du fait que l'Éthiopie a choisi unilatéralement de construire un barrage géant sur le Nil, sans conclure un accord sur le remplissage et l'exploitation du barrage, ni informer les pays situés en aval des études menées sur la sécurité et la sûreté, ou mener à terme les études sur les répercussions environnementales, économiques et sociales transfrontalières de ce projet gigantesque.

À cet égard, nous nous félicitons que le Conseil de sécurité se soit acquitté de ses responsabilités en adoptant la déclaration du Président S/PRST/2021/18, qui encourage les parties à reprendre les négociations pour parvenir à un accord acceptable et contraignant sur le remplissage et l'exploitation du barrage dans un délai raisonnable. L'Égypte a accepté les obligations qui lui incombent en vertu de la déclaration du Président S/PRST/2021/18. Nous attendons de la partie éthiopienne qu'elle adopte une approche constructive et se conforme aux directives du Conseil de sécurité sur la question, au lieu de s'entêter dans la procrastination et l'intransigeance, comme en témoigne son attitude négative à l'égard de la déclaration du Conseil de sécurité.

Pour conclure, je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat que je souhaite fructueux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie le Mexique d'avoir organisé pendant sa présidence un autre débat public qui incite à la réflexion. Je remercie également de leurs remarques les Présidents

de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que la Présidente de la Cour internationale de Justice.

La création de l'Organisation des Nations Unies a été motivée par l'idée de diplomatie préventive. Ce concept est largement consacré par la Charte des Nations Unies. Bien que le Conseil de sécurité se soit vu confier la responsabilité singulière du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la prévention des menaces contre la paix est une responsabilité collective de l'ONU. En effet, les autres organes principaux de l'ONU, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ont une vision plus large de la prévention des conflits en ce qu'ils prennent des mesures qui s'attaquent aux causes profondes des conflits, telles que les inégalités socioéconomiques, la discrimination et une mauvaise gouvernance. La mise en œuvre de ces mesures préventives structurelles exige une action cohérente et coordonnée de tous les organes de l'ONU, de manière intégrée.

Au fil des ans, l'approche de l'ONU en matière de paix est passée de la réaction à la prévention. Les Secrétaires généraux successifs ont apporté de précieuses contributions à la formulation de ce concept. La lutte contre les facteurs de conflit est au cœur de cette approche.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux défis pour la paix et la sécurité internationales. Divers défis nouveaux et émergents, tels que les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités, le terrorisme et l'extrémisme violent et les déplacements de population, ont également ajouté de nouvelles dimensions aux menaces mondiales traditionnelles. Dans un scénario aussi complexe, on ne saurait trop insister sur l'importance de la diplomatie préventive, qui placerait tous les organes de l'Organisation des Nations Unies sous une même bannière.

Le Bangladesh a toujours appuyé l'accent que l'ONU met sur la prévention pour faire cesser et régler les conflits, notamment en tirant parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en renforçant l'état de droit au niveau mondial et en affermissant l'autorité de l'Assemblée générale.

La mise en œuvre du concept de l'« Unité d'action des Nations Unies » exige cohérence, coordination et complémentarité entre les organes principaux, y compris les organes directeurs des entités des Nations Unies. À cet égard, il est essentiel que les organes principaux

de l'ONU communiquent entre eux de manière étroite, fluide et horizontale. Qu'il me soit permis de partager certaines idées à cet égard.

Premièrement, la Commission de consolidation de la paix est particulièrement bien placée pour apporter son concours à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social, grâce à son rôle consultatif et fédérateur dans le domaine de la pérennisation de la paix. Nous voudrions que la communication entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité soit renforcée en ce qui concerne la lutte contre les problèmes de sécurité multidimensionnels.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité, principale entité responsable de l'application des décisions de la CIJ, doit s'acquitter de son rôle de manière transparente et non discriminatoire, notamment en appuyant les mécanismes de surveillance, le cas échéant. Il importe tout autant qu'il y ait davantage d'échanges entre la Cour et les autres organes, l'accent étant surtout mis sur la mise en œuvre des décisions de la Cour.

Troisièmement, la présence de l'Organisation sur le terrain, par l'administration de fonds et de programmes, peut apporter une contribution essentielle à la lutte contre les menaces et problèmes émergents, ainsi que des recommandations pour les écarter rapidement. Nous nous félicitons des exposés que les représentants et représentantes de ces fonds et programmes présentent à la Commission de consolidation de la paix et au Conseil.

Quatrièmement, l'ONU doit accroître la visibilité de ses organes principaux vis-à-vis de la communauté mondiale afin de démontrer leur coopération et leur coordination en matière de prévention des conflits. Un moyen utile de le montrer serait que les Présidents de l'Assemblée, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité organisent conjointement des rencontres avec la presse sur une base trimestrielle.

Enfin, le récent rapport du Secrétaire général, intitulé *Notre programme commun*, appelle à la réforme des trois organes principaux pour rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et renforcer le Conseil économique et social, afin de permettre à l'Organisation de se saisir des questions transversales que sont la sécurité, les changements climatiques, la santé, le développement, l'égalité des genres et les droits humains, à des

fins de prévention. Nous sommes impatients de mettre en œuvre ces recommandations importantes par l'intermédiaire d'un processus inclusif et participatif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

M^{me} Koçyiğit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et la Présidente de la Cour internationale de Justice de leurs exposés riches d'informations.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité mette davantage l'accent sur la prévention à un moment où notre monde est confronté à des défis d'une complexité sans précédent. Un multilatéralisme fort et efficace, fondé sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, est une condition préalable à la sécurité, la stabilité, la paix et la prospérité. La diplomatie préventive joue un rôle particulièrement crucial s'agissant de favoriser le dialogue et la confiance et de gérer les problèmes de sécurité. Nous ne devons pas oublier que le multilatéralisme n'est pas qu'un simple concept. Ce sont les actions des États Membres qui déterminent son sort. Les succès du multilatéralisme sont souvent obtenus de haute lutte ; ses échecs sont des échecs collectifs.

Ainsi, alors qu'au cours de nos débats d'aujourd'hui, nous réfléchissons aux niveaux inacceptables de souffrance humaine dans le monde, nous devons reconnaître le simple fait que nous, les États Membres, avons le pouvoir de mobiliser tous les organes principaux de l'ONU pour nous acquitter de nos devoirs en vertu de la Charte des Nations Unies. La Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale, l'organe décisionnel le plus représentatif et le plus délibérant, est quant à elle chargée d'être l'expression des aspirations des personnes que nous servons.

En de nombreuses occasions, le Conseil de sécurité a été divisé et incapable de s'acquitter de ses responsabilités. Il est impossible de nier que l'écart entre les responsabilités et les résultats du Conseil continue de se creuser. Les lacunes du Conseil sont souvent dues aux désaccords qui existent entre ses membres, en particulier ses membres permanents. Par conséquent, la réforme du Conseil de sécurité est une question qui exige une attention sérieuse de notre part. Alors que

nous entamons un nouveau cycle de négociations, nous pouvons travailler ensemble pour renforcer cet organe. Nous sommes fermement convaincus qu'un Conseil plus représentatif, plus responsable et plus transparent renforcerait la solidarité et la coopération mondiales à ce stade critique. En outre, nous avons bon espoir que le Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU s'emploieront à renforcer la mise en œuvre de la Charte pour formuler des règles et des processus qui accélèrent l'administration de la justice pour celles et ceux qui violent l'état de droit. L'impunité dont jouissent les auteurs d'infractions graves témoigne de notre incapacité collective de mobiliser tous les mécanismes et outils dont dispose le système multilatéral pour empêcher que des violations se produisent et se reproduisent.

Le maintien de la paix et de la sécurité est la principale raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, et l'Assemblée générale a un rôle essentiel à jouer à cet égard. N'oublions pas que lorsque le Conseil de sécurité ne s'acquitte pas de ses responsabilités, l'Assemblée générale fournit une assistance critique au maintien de la paix et de la sécurité. Ainsi, la relation qui existe entre les deux organes est un élément important de la diplomatie préventive. Dans ce contexte, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il travaille en étroite collaboration avec l'Assemblée générale pour promouvoir la paix et la sécurité, sans que l'un empiète sur le mandat de l'autre. Cela permettrait non seulement de renforcer la responsabilité et la transparence du Conseil, mais aussi de promouvoir une plus grande cohésion à l'échelle du système. Après tout, les membres du Conseil sont avant tout des membres de l'Assemblée générale, et les membres non permanents sont élus par l'Assemblée générale, à laquelle ils doivent rendre des comptes. Ni le Conseil ni l'Assemblée générale ne peuvent obtenir de résultats si nous négligeons la relation symbiotique qui existe entre les deux organes.

Dans ma région, nous avons été témoins de l'incapacité du Conseil de sécurité de prévenir efficacement les conflits, ce qui a conduit à certaines des pires tragédies humanitaires de l'histoire de l'Organisation. L'incapacité du Conseil de sécurité de prendre des mesures préventives a conduit au déclenchement de conflits qui n'en finissent pas, et qui ne laissent aux États Membres d'autre choix que de préserver leur sécurité en adoptant des mesures nationales. La dynamique interne et les décisions du Conseil ont fait que le rôle de l'ONU se limite désormais à intervenir lors du règlement des conflits, une fois que le mal est fait. Si nous voulons préserver les générations

futures du fléau de la guerre, le Conseil doit se concentrer davantage sur la diplomatie préventive et la médiation afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les conflits n'apparaissent et n'évoluent pas hors de tout contexte. La médiation est un outil important tout au long des différentes phases du continuum de la paix. Des interventions rapides pour assurer une médiation entre les parties peuvent prévenir les hostilités. En d'autres termes, la diplomatie préventive peut sauver des vies.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a appris que l'action multilatérale dans un environnement de plus en plus complexe exige des nations qu'elles innover, qu'elles fassent preuve de souplesse et qu'elles coopèrent davantage. Les menaces parallèles causées par les conflits, ainsi que l'aggravation des inégalités résultant des changements climatiques, de la famine et des évolutions technologiques, sont désormais associées aux risques pour la sécurité non conventionnels. Dans ce contexte, nous saluons les efforts du Secrétaire général concernant *Notre programme commun*. Il est clair que les approches traditionnelles ne suffiront pas. Nous appelons tous les organes de l'ONU à travailler ensemble pour protéger les personnes que nous servons et, ce faisant, renforcer notre sécurité collective. Je vous assure, Monsieur le Président, que la Turquie continuera de défendre vigoureusement le multilatéralisme et de faire respecter la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein est fermement d'avis que pour que les efforts déployés par le Conseil de sécurité en matière de diplomatie préventive soient efficaces, ce dernier doit travailler de concert avec les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. Si la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité incombe au Conseil, la tâche consistant à pérenniser la paix doit être un effort mené dans les trois piliers du système des Nations Unies. Nous nous félicitons en particulier du fait que, dans la note de cadrage (S/2021/888, annexe), Monsieur le Président, vous ayez mis en avant le rôle que joue la Cour internationale de Justice.

En statuant sur les différends entre États et en faisant respecter l'état de droit au niveau international, la Cour fournit une plateforme indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce au règlement pacifique des différends.

Malheureusement, l'expérience récente nous a montré que le Conseil n'est pas toujours en mesure de respecter le mandat qui lui est confié à l'Article 1 de la Charte. Les désaccords politiques concernant les questions fondamentales sont profonds et le pouvoir de blocage du veto est souvent très présent. Lorsque le Conseil n'est pas en mesure de s'acquitter de ses tâches, d'autres organes doivent pouvoir prendre le relais de ses efforts.

À cette fin, à l'instar de ce qu'a dit la représentante de la Turquie, le Liechtenstein est en faveur d'un rôle fort et actif de l'Assemblée générale, en sa qualité d'organe principal de délibération et de décision des Nations Unies et de gardienne du droit international. Ces dernières années, l'Assemblée générale a démontré à maintes reprises, notamment dans le cadre des situations au Myanmar et en République arabe syrienne, que lorsque le Conseil ne peut pas remplir son rôle, elle est capable d'intervenir. Le Liechtenstein continuera de mener des initiatives pour mettre en avant le rôle de l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité, y compris la possibilité de convoquer un débat chaque fois qu'il y a un veto au Conseil de sécurité, sans préjuger de l'issue d'un tel débat.

Nous réaffirmons par ailleurs l'importance du Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, dont les signataires s'engagent à prendre des mesures pour mettre fin aux atrocités criminelles et les prévenir lorsqu'ils siègent au Conseil, et à ne pas voter contre les projets de résolution poursuivant véritablement cet objectif. Le Code de conduite a été signé par 122 États dont 10 membres du Conseil, ce qui équivaut à la majorité dans toute décision de procédure, et nous encourageons les membres à l'utiliser pour changer la culture politique au sein du Conseil lorsqu'ils sont confrontés au risque que des atrocités criminelles soit commises.

Le Liechtenstein encourage le Conseil à faire en sorte que son travail avec les autres organes principaux de l'ONU en faveur de la prévention des conflits soit inextricablement lié à une perspective de sécurité humaine. Cette approche est mise en avant à la fois dans les objectifs de développement durable et dans le récent rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*, dans lequel l'absence de sécurité des personnes est considérée comme relevant du mandat du Conseil. Adopter une telle perspective aiderait également le Conseil à prévenir les types de situations conflictuelles qui figurent déjà à son ordre du jour. Par exemple, le

Conseil pourrait axer son attention sur les effets potentiels des changements climatiques avant qu'ils ne créent des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Une perspective axée sur la sécurité humaine serait un angle beaucoup plus large sous lequel le Conseil pourrait envisager son mandat. Les changements climatiques, la corruption, les armes légères, les pandémies et les violations des droits de l'homme deviennent tous importants dès lors qu'ils affectent la sécurité des individus. Il est évident que l'on ne peut attendre du Conseil qu'il assume seul une telle tâche. C'est pourquoi la collaboration avec les autres organes principaux de l'ONU est si importante. D'autres organes compétents peuvent également être des partenaires clés à cet égard. Par exemple, le Conseil pourrait approfondir sa coordination avec les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme qui sont basés à Genève. Les violations des droits de l'homme se manifestent dans les conflits armés, mais elles sont aussi souvent les causes profondes et immédiates des situations dont le Conseil est saisi. Le Conseil devrait notamment entendre la Haute-Commissaire aux droits de l'homme chaque fois que cela est possible.

Par ailleurs, le Liechtenstein souligne le travail de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, qui jouent ensemble un rôle indispensable dans la mise en œuvre de nombreux objectifs thématiques énoncés par le Conseil de sécurité, et qui assurent une fonction de lien essentielle dans les situations où les opérations de maintien de la paix sont clôturées ou réduites. Le Liechtenstein espère voir cette collaboration inestimable gagner en ampleur et en portée, notamment dans les domaines de la justice transitionnelle et des liens entre climat et sécurité, ce qui renforcera la capacité de l'ONU de mener une diplomatie préventive efficace.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Kridelka (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Mexique, pour l'opportunité que vous me donnez d'aborder ce sujet, puisque la prévention a été une des grandes priorités du mandat récent de la Belgique au Conseil de sécurité.

Mon intervention aujourd'hui se concentrera sur trois points. Premièrement, je souhaite souligner l'importance de la lutte contre l'impunité, notamment à travers la justice transitionnelle, qui peut apporter une

contribution précieuse à la prévention des conflits et au maintien de la paix. Il est essentiel d'établir les responsabilités pour les violations des droits humains et les crimes les plus graves. Il s'agit de restaurer la confiance de la population dans des institutions inclusives et ainsi parvenir à une paix durable. La justice transitionnelle est d'ailleurs une priorité pour l'Union africaine.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Lorsque la Belgique siégeait au Conseil de sécurité, nous avons essayé, avec nos amis sud-africains, de faire adopter un projet de résolution sur la justice transitionnelle. La justice transitionnelle a été une des grandes leçons que l'Afrique a enseignées au reste du monde. L'Union africaine a d'ailleurs publié un document d'orientation très intéressant sur le sujet en 2019. Nous avons travaillé très dur avec l'Afrique du Sud dans cette optique, mais le contexte politique a malheureusement empêché l'adoption d'un tel texte.

(*l'orateur reprend en français*)

Le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle plus important dans ce domaine. L'ensemble du système des Nations Unies, y compris ses opérations de maintien de la paix, ses missions politiques spéciales et ses équipes de pays, devrait se rassembler autour d'une stratégie globale et commune. Cette justice transitionnelle doit être adaptée au contexte local, centrée sur les victimes, fondée sur les droits humains et tenir compte de la dimension de genre. Il est important que l'ONU parle d'une seule voix en matière de justice transitionnelle afin d'aider les États à renforcer leurs capacités, à réformer leurs institutions publiques et ainsi consolider l'état de droit.

Mon deuxième point est que la Belgique prône la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, y compris à travers un dialogue permanent entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité. Les organisations régionales telles que l'Union européenne sont à même de contribuer en matière de diplomatie préventive via, le cas échéant, des analyses conjointes de contexte ou des mécanismes d'échange d'informations. Nous soutenons les initiatives du Secrétaire général dans le cadre de son initiative Action pour le maintien de la paix, qui vise une collaboration cohérente avec les autres acteurs qui interviennent dans les mêmes contextes.

Troisièmement, nous devons renforcer nos capacités d'alerte précoce, notamment par des échanges d'informations entre le Conseil de sécurité et la Commission

de consolidation de la paix, en accord avec leurs mandats respectifs. À travers des recommandations courtes, ciblées, spécifiques et applicables, la Commission doit pleinement exercer son rôle de conseil. Nous encourageons le dialogue entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales, les institutions financières internationales et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous saluons également la représentation et l'inclusion adéquates des acteurs locaux et de la société civile dans les échanges de la Commission, y compris les organisations de défense des droits des femmes et les organisations de jeunes.

Le Secrétaire général a appelé à un financement prévisible, flexible et à long terme pour le Fonds pour la consolidation de la paix, y compris dans son rapport *Notre Programme commun*. La Belgique soutient cet appel du Secrétaire général. La Ministre belge des affaires étrangères, M^{me} Sophie Wilmès, a récemment donné son accord pour une allocution supplémentaire de 2 millions d'euros au Fonds pour la consolidation de la paix. Ils s'additionnent ainsi aux 10,5 millions de dollars déjà versés par la Belgique au Fonds depuis sa création. Cette contribution symbolise l'importance que la Belgique donne à cet instrument, notamment en matière de prévention.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir réuni les présidents des organes principaux de l'ONU pour discuter de la diplomatie préventive, une question importante pour tous les organes et un élément essentiel de la Charte des Nations Unies. Et je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat public. Mes remerciements vont également au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil économique et social et à la Présidente de la Cour internationale de Justice pour leur présence et leurs exposés riches en information.

Associer la diplomatie préventive à une action précoce pour remédier aux causes profondes des conflits est le moyen le plus efficace de parvenir à une paix durable et d'éviter les conséquences terribles des conflits et leurs effets à long-terme sur les populations et les États. Le fait d'assurer la primauté des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies, des relations amicales, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, et du respect de la souveraineté et

de l'indépendance des États, en s'abstenant de s'ingérer dans leurs affaires intérieures, constitue un élément essentiel de la prévention des conflits.

Compte tenu de la grande mesure dans laquelle la paix et la sécurité sont liées de manière inhérente au développement des droits, des droits de l'homme et de l'état de droit, l'on doit toujours s'attacher prioritairement à faire tout ce qui est possible pour réaliser ces fondements, sur lesquels les Nations Unies ont été construites, et à éviter les facteurs de risque tels que la pauvreté, l'injustice, l'exclusion, les inégalités et la discrimination à différents niveaux. Il est impératif que les efforts de diplomatie préventive suivent de manière holistique l'évolution, la diversité et la complexité des facteurs de conflits. Nous voyons ici l'importance de la complémentarité des mandats des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies et la nécessité d'une communication et d'une coopération efficaces entre eux, pour que les efforts de l'Organisation englobent les divers aspects de la prévention des conflits. C'est l'un des objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous convenons que le maintien de la paix et de la sécurité internationales au moyen de la diplomatie préventive est au cœur du travail de tous les organes principaux de l'ONU, dans le respect du mandat de chacun. Il est donc encourageant de constater l'intérêt accru porté à cette nécessaire coordination, qui s'exprime dans plusieurs instances, comme la Commission de consolidation de la paix.

Dans sa politique étrangère, le Qatar accorde une grande priorité au principe de consolidation de la paix et de la sécurité internationales en encourageant le règlement pacifique des différends internationaux, et cette approche fait partie intégrante de la Constitution permanente du pays. Sur cette base, la diplomatie préventive et la médiation dans le règlement des différends sont devenues les marques de fabrique de la diplomatie qatarienne. L'État du Qatar est devenu aux niveaux régional et international l'un des pays les plus actifs parmi ceux qui jettent les bases de la médiation et de la prévention des conflits et de leur escalade. Dans ce contexte, l'État du Qatar a déployé d'intenses efforts diplomatiques et a accueilli de nombreux pourparlers de paix pour régler les différends et les litiges, ce qui a donné de multiples résultats tangibles. Au rang des plus notables parmi les plus récents d'entre eux figurent les efforts de médiation du Qatar en Afghanistan, qui ont contribué à la conclusion d'un accord de paix en février 2020 et qui se poursuivent dans les circonstances actuelles.

Avant cela, les efforts de médiation de l'État du Qatar et sa diplomatie préventive dans des situations de conflit et de tensions relevant de nombreux dossiers régionaux ont été salués au niveau international, y compris par le Conseil de sécurité, et des accords constructifs ont pu être conclus, tels que le Document de Doha pour la paix au Darfour. Reconnaissant le lien étroit qui existe entre la paix et le développement durables, la réalisation des droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et l'état de droit, les efforts de médiation de l'État du Qatar ont été accompagnés d'efforts intensifs dans le cadre de l'action humanitaire et des activités de développement afin d'asseoir les bases idoines pour l'établissement et le maintien de la paix. Dans ce contexte, l'État du Qatar fournit une aide humanitaire dans la bande de Gaza pour répondre aux besoins d'urgence et de développement et pour développer les infrastructures, pour un montant de plus d'1 milliard de dollars, afin d'améliorer les conditions de vie qui se détériorent et de contribuer ainsi à créer des conditions propices à la paix.

Le Qatar déploie également d'importants efforts pour remédier aux difficultés humanitaires et économiques auxquelles l'Afghanistan se heurte actuellement, en vue d'aider à mettre ce pays sur la voie de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Pour finir, tout en soulignant l'importance de la diplomatie préventive qui demeure un élément essentiel dans les efforts de tous les organes principaux de l'ONU, l'État du Qatar œuvrera en tant qu'État Membre de l'Organisation au renforcement de ce principe dans le cadre des travaux de ces organes majeurs, car il s'agit d'un principe fondamental et influent dans la mise en œuvre des buts de l'ONU, à savoir maintenir la paix et la sécurité et préserver les peuples du monde du fléau des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et avec vous la délégation mexicaine, d'avoir convoqué cet important débat public.

Le terme « diplomatie préventive » a été inventé par l'ancien Secrétaire général Dag Hammarskjöld. Depuis lors, les bons offices des Secrétaires généraux successifs ont contribué au règlement pacifique de différents types de conflit, comme les conflits internationaux, les conflits intérieurs, les litiges électoraux et les différends frontaliers. L'intervention en temps voulu

des Secrétaires généraux a été dans bien des cas le seul moyen de prévenir une escalade des conflits et de désamorcer les conflits existants.

La nature des conflits et de la violence a sensiblement changé depuis la création de l'ONU il y a plus de 75 ans. Tandis que le nombre de guerres entre États a considérablement diminué depuis 1946, les conflits et la violence intraétatiques continuent d'augmenter. La grande majorité des conflits d'aujourd'hui sont internes par nature et opposent des acteurs non étatiques de différentes sortes, tels que des factions politiques, des groupes terroristes ou des groupes de la criminalité organisée. Les tensions régionales, l'effondrement de l'état de droit, les institutions publiques absentes ou cooptées, les gains économiques illicites et la rareté des ressources aggravée par les changements climatiques sont devenus les principaux facteurs de conflit. En outre, il apparaît de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales qui sont difficiles à traiter de manière classique, notamment les réseaux criminels transnationaux, l'évolution des technologies d'armement et l'utilisation du cyberspace à des fins malveillantes.

Dans ce contexte caractérisé par des conflits qui évoluent constamment, la diplomatie préventive a dû s'adapter et se réinventer. Elle est aujourd'hui conduite par un plus large éventail d'acteurs qui emploient un plus large éventail d'outils. Dans le contexte de l'ONU, les démarches de diplomatie préventive qui étaient traditionnellement menées par le Secrétaire général reposent maintenant sur le dialogue entre les organes principaux, permettant que les crises et les conflits soient abordés depuis des angles différents et de façon coopérative.

La Charte des Nations Unies établit clairement que la prévention des conflits est une responsabilité fondamentale du Conseil de sécurité et du système des Nations Unies dans son ensemble. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer en appuyant la diplomatie préventive. Ces dernières années, il a renforcé son engagement et sa souplesse pour contrer des menaces nouvelles avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur et figurent officiellement à son ordre du jour. Par son action, le Conseil peut envoyer d'importants signaux susceptibles d'aider à atténuer la violence et à ouvrir un canal pour le dialogue entre les belligérants, facilitant par exemple le travail du Secrétaire général ou de ses envoyés spéciaux dans le cadre des missions de bons offices.

Si le Conseil de sécurité se concentre généralement sur la prévention opérationnelle, les autres organes principaux de l'ONU suivent une approche plus

large de la prévention des conflits en se focalisant sur la prévention structurelle à long terme, par exemple le renforcement de la résilience, en adoptant des mesures pour combattre les causes sous-jacentes des conflits, telles que la faim et la pauvreté, le manque de possibilités d'emploi, la discrimination ou l'absence de politiques inclusives. Dans ce contexte, je souhaite mettre l'accent sur le rôle du Conseil économique et social dans la prévention structurelle des conflits. Il y a deux initiatives qui fonctionnent pour l'instant et que nous pouvons mentionner comme exemples concrets, à savoir le Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti, dont mon pays est membre, et le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Conformément aux Articles 10 et 11 de la Charte, l'Assemblée générale a le pouvoir général de se pencher sur la prévention des conflits, d'élaborer des recommandations et d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les situations qui semblent devoir mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Par sa capacité normative et ses fonctions de délibération, l'Assemblée générale contribue à créer des conditions propices à la prévention des conflits.

Les actions de prévention opérationnelle et structurelle sont interdépendantes et complémentaires. C'est la raison pour laquelle la diplomatie préventive ne peut pas avoir lieu sans la mobilisation de tous les éléments du système des Nations Unies. Nous soulignons en particulier le rôle que joue la Commission de consolidation de la paix à cet égard. La Commission, qui est un organe consultatif intergouvernemental du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, veille à ce qu'une attention soutenue soit accordée aux pays qui sortent d'un conflit, notamment dans leurs efforts de reconstruction et de renforcement des institutions, qui sont essentiels au relèvement post-conflit. Ces tâches de consolidation de la paix sont cruciales pour empêcher la reprise des violences, d'où la place centrale du mandat de la Commission dans le système de prévention.

L'ONU est l'entité la mieux outillée et la plus préparée pour mener à bien la diplomatie préventive, car elle dispose des organes et des mandats nécessaires pour aborder de manière interdisciplinaire toutes les dimensions des conflits. Il nous appartient de la rendre efficace.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Mexique de cette importante initiative.

La prévention doit être au cœur de nos efforts communs de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La prévention des conflits nécessite une approche à l'échelle du système des Nations Unies. Dans le même temps, il nous incombe à tous, en tant qu'États Membres, d'aider l'ONU à favoriser la prévention des conflits. La diplomatie, la médiation, la promotion des droits humains, l'inclusion sociale et le respect de l'état de droit sont autant d'éléments essentiels pour empêcher les différends de se transformer en conflits.

Les efforts de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix constituent un continuum et ne doivent pas être envisagés isolément, mais c'est encore trop souvent le cas, y compris au Conseil. Le débat public d'aujourd'hui offre une bonne occasion de rappeler un instrument clef qui contribue à favoriser la coordination, à savoir la Commission de consolidation de la paix, qui a pour mandat de faire le lien entre les organes principaux et les entités compétentes de l'ONU.

Je partage la conviction du Secrétaire général selon laquelle la Commission de consolidation de la paix a le potentiel de mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies aux fins de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Pour produire les meilleurs résultats, la Commission doit interagir librement et coordonner son action avec toutes les entités des Nations Unies concernées. Elle doit être en mesure de rendre compte de ses travaux aux entités des Nations Unies, comme le prévoient les résolutions jumelles (résolution 2558 (2020) et résolution 75/201 de l'Assemblée générale).

Si les liens entre la Commission et le Conseil, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social n'ont cessé de se renforcer, d'autres entités compétentes des Nations Unies ne sont pas encore impliquées. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont à juste titre salué les activités de la Commission de consolidation de la paix en 2016 en déclarant que la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement (*résolution 2282 (2016), par. 4 b*)).

Je voudrais souligner la centralité des droits humains dans la prévention des conflits. Le respect des droits humains est essentiel à la construction de sociétés

résilientes et inclusives et à la protection de tous ses différents segments, y compris les groupes les plus vulnérables. Les violations systématiques des droits humains, quant à elles, sont souvent les signes précurseurs de conflits violents. L'Allemagne préside, aux côtés de la Suisse, le Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits à New York. Ce groupe interrégional a pour mission de renforcer la collaboration entre les trois piliers de l'ONU. Nous avons également mis clairement l'accent sur le renforcement des droits humains et la prévention des conflits quand nous siégeons au Conseil de sécurité en 2019 et 2020, notamment en invitant la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à présenter un exposé au Conseil de sécurité.

Notre objectif commun doit être de mettre les compétences en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix à la disposition de tous les acteurs de l'ONU. C'est pourquoi l'Allemagne préconise le dialogue et l'échange entre les trois piliers de l'ONU, notamment en donnant au Président de la Commission de consolidation de la paix la possibilité de faire un exposé au Conseil des droits de l'homme.

Je voudrais, pour conclure, affirmer que l'attachement de l'Allemagne à la diplomatie préventive et à la prévention des conflits est inébranlable. Toutes deux sont au cœur de l'ONU et nécessitent une action globale de l'ensemble du système des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Mexique de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à la délégation mexicaine d'avoir organisé ce débat public et d'avoir établi une note de cadrage sur le sujet (S/2021/888, annexe).

Nous remercions de leurs exposés le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social, la Présidente de la Cour internationale de Justice et le Secrétaire général.

La promotion et la pérennisation de la paix internationale sont une question essentielle pour le Mouvement des pays non alignés. Le Mouvement et ses États membres ont toujours été contre la guerre et en faveur de la paix. À la dix-huitième Conférence au sommet du

Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue en octobre 2019 à Bakou, les chefs d'État et de gouvernement des États membres ont réaffirmé la validité des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des principes et normes du droit international, qu'ils ont jugé indispensables pour préserver et promouvoir la paix et la sécurité, l'état de droit, le développement économique et le progrès social, ainsi que l'exercice par chaque personne de tous ses droits humains.

Le strict respect des principes du droit international régissant les relations d'amitié et la coopération entre les États et l'exécution de bonne foi des obligations qui incombent aux États en vertu de la Charte des Nations Unies revêtent la plus grande importance en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Mouvement des pays non alignés s'engage à soutenir et à promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les principes et normes du droit international, notamment ceux qui ont trait à l'intégrité territoriale des États et à l'inviolabilité de leurs frontières internationales, à l'inadmissibilité du recours à la force, à la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, et au droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère et sous domination coloniale ou étrangère.

Le Mouvement dénonce les mesures coercitives unilatérales qui sont prises contre des États Membres sans être autorisées par le Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies, ou qui sont incompatibles avec les principes du droit international ou ceux consacrés par la Charte, et en exige l'abrogation, étant donné leurs incidences extraterritoriales et leur caractère illégal et étant donné qu'elles violent les droits humains et empêchent le plein développement socioéconomique des peuples qui y sont soumis.

Les menaces et les défis multiples, complexes et nouveaux qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales nécessitent que nous renouvelions notre engagement collectif en faveur des valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale, qui sous-tendent la Charte des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La préservation et le renforcement de ces valeurs sont indispensables à la promotion et au soutien des trois piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits humains.

Le Mouvement se déclare de nouveau gravement préoccupé par le fait que le Conseil de sécurité empiète régulièrement et de plus en plus sur les fonctions et les

prérogatives des autres organes principaux de l'ONU et de leurs organes subsidiaires en se saisissant de questions qui relèvent clairement de la compétence de ces organes. En ce sens, le Mouvement rappelle que les organes principaux de l'ONU ont des rôles distincts et séparés, conformément à la Charte des Nations Unies, et réaffirme qu'ils ne doivent exercer que les fonctions et les prérogatives définies dans leurs mandats respectifs. Une coopération et une coordination étroites entre ces organes sont essentielles pour permettre à l'ONU de rester pertinente et capable de faire face aux menaces et défis existants, nouveaux et émergents.

Dans ce contexte, à la dix-huitième Conférence au sommet du Mouvement, les chefs d'État et de gouvernement ont exhorté tous les États à défendre la primauté et le plein respect des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives aux fonctions et aux pouvoirs de l'Assemblée générale. Ils ont également demandé aux présidents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité d'entretenir des contacts réguliers et de coordonner l'ordre du jour et le programme de travail de leurs organes principaux respectifs afin d'établir une plus grande cohérence et complémentarité entre ces organes de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement, dans le respect de leurs mandats respectifs, et en vue de susciter une compréhension mutuelle, les membres de leurs organes respectifs leur ayant accordé, de bonne foi, leur confiance.

Le Mouvement souligne le rôle important que joue la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'ONU, en favorisant et en encourageant le règlement des différends internationaux par des voies pacifiques, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et du Statut de la Cour. Le Mouvement demande instamment au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et aux autres organes de l'ONU et à ses institutions spécialisées dûment autorisées de recourir davantage à la Cour internationale de Justice, dans le cadre de leurs activités, pour obtenir des avis consultatifs et des interprétations du droit international.

Fidèle à son engagement de renforcer son rôle en tant que force anti-guerre et pacifiste, le Mouvement réaffirme sa détermination à œuvrer pour l'instauration d'un monde pacifique et prospère et d'un ordre mondial juste et équitable. Nous réitérons également notre intention de promouvoir un monde multipolaire, par le renforcement de l'ONU et des processus multilatéraux, qui sont indispensables pour défendre les intérêts de nos nations et de l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Albanie.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Depuis qu'il a été formulé pour la première fois par Dag Hammarskjöld, alors Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le concept de diplomatie préventive a subi d'importants changements. La diplomatie préventive est au cœur de notre profession, de notre travail collectif et de nos efforts continus, car elle vise à prévenir les différends et, plus particulièrement, à empêcher qu'ils ne dégèrent en conflits. La diplomatie préventive demeure d'un grand intérêt dans les efforts visant à préserver la paix et la sécurité, et elle est aujourd'hui menée par un plus grand nombre d'acteurs qui ont recours à une gamme plus large d'outils. Comme le mentionne le récent rapport du Secrétaire général, *Notre Programme commun*, l'ONU doit se concentrer davantage sur la coopération à l'échelle du système et sur ses efforts de prévention.

Les efforts de prévention doivent être considérés comme un investissement de grande valeur dont le rendement se mesure évidemment en nombre de vies sauvées. Mais la prévention peut également avoir un fort impact économique. Selon la Banque mondiale, le coût moyen d'une guerre civile équivaut à plus de 30 années de croissance du produit intérieur brut d'une économie en développement de taille moyenne.

À titre d'exemple, le coût économique du conflit en Syrie après 10 ans est estimé à plus de 1 200 milliards de dollars. Même si le conflit devait prendre fin aujourd'hui, son coût continuera à augmenter pendant encore 10 ans, et pourrait même doubler. Après 10 ans de guerre, l'espérance de vie globale des enfants syriens a été réduite de 13 ans. C'est stupéfiant ! Par conséquent, chaque effort investi dans la prévention, aussi difficile qu'il soit et même s'il est lent à produire les résultats souhaités, est beaucoup moins coûteux et peut avoir un effet multiplicateur en termes de résultats positifs.

Afin de placer la prévention au cœur de son action, l'ONU doit améliorer ses mécanismes pour identifier et prendre en considération les signes avant-coureurs de conflits potentiels, pour agir en amont. À cet égard, en tant qu'organe de l'ONU auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer en matière de prévention.

Au fil des ans, le Conseil a considérablement amélioré ses travaux grâce à une mobilisation accrue et à une plus grande souplesse dans sa gestion des menaces

émergentes avant qu'elles ne soient inscrites à l'ordre du jour officiel du Conseil, et dans sa promotion d'une approche plus proactive de la diplomatie préventive. Mais ce n'est pas toujours le cas. Le Conseil a attendu plusieurs mois avant d'organiser une séance publique sur le conflit en Éthiopie, où, malheureusement, tous les actes horribles et répréhensibles possibles et imaginables ont été commis, avec des conséquences énormes pour la population et des perspectives sombres pour le pays.

Je voudrais souligner quelques points importants qui, selon nous, contribueront à améliorer les capacités de prévention de l'ONU.

Premièrement, il faut renforcer les moyens d'actions de la Commission de consolidation de la paix, en tant qu'instance intergouvernementale dédiée à la supervision et à l'orientation de l'approche du système des Nations Unies en matière de maintien de la paix. Il faut améliorer l'efficacité du Fonds pour la consolidation de la paix, et nous devons explorer des moyens novateurs d'augmenter les contributions à ce fonds, qui est l'un des instruments les plus importants pour financer l'action préventive sur le terrain.

Deuxièmement, les droits de l'homme et l'information sur les droits de l'homme sont et doivent être considérés comme un ensemble d'outils précieux pour la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le maintien de la paix. Les violations des droits de l'homme et l'escalade des conflits sont fortement liées. L'expérience a montré que le respect des droits de l'homme contribue à mettre les pays sur la voie de la paix et du développement ou à éviter qu'une situation ne dégénère en conflit violent. Les violations des droits de l'homme sont toujours un sérieux signe avant-coureur d'un conflit.

Troisièmement, nous devons accroître la participation effective des femmes aux opérations de paix de l'ONU, y compris aux opérations de maintien de la paix. Les femmes sont des agents de changements positifs, et elles peuvent apporter une contribution importante aux efforts visant à accroître les capacités et les compétences de prévention de l'Organisation.

Quatrièmement, un partenariat fort et actif entre l'ONU et les organisations régionales joue un rôle important en matière d'alerte rapide, de mobilisation des réseaux nationaux et de coordination des réponses régionales. Il est impératif d'élaborer une stratégie sur les synergies qui peuvent être générées entre l'ONU et d'autres organisations régionales internationales, afin d'accroître l'efficacité et d'éviter les chevauchements.

En tant que futur membre du Conseil de sécurité et membre du Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits, l'Albanie est favorable à une large inclusion des droits de l'homme dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous travaillerons en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil et les pays animés du même esprit pour accroître les synergies entre le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme, ainsi que pour renforcer le rôle du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les activités du Conseil de sécurité.

À cette fin, l'Albanie s'engagera à augmenter le nombre d'exposés réguliers faits par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme au Conseil de sécurité, ainsi que de ceux faits par des représentants de la société civile menant des activités dans le domaine des droits de l'homme et de la prévention des conflits. L'Albanie plaidera également en faveur d'une meilleure utilisation des rapports sur les droits de l'homme par le Conseil de sécurité.

En conclusion, l'Albanie est et restera sérieusement attachée à l'amélioration et au renforcement des capacités de l'ONU en matière de diplomatie préventive, qu'elle considère comme un investissement judicieux pour la paix et le développement, et une nécessité pour éviter que le pire ne se produise et ne se répète sans cesse.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine se félicite vivement de l'initiative prise par la présidence mexicaine d'organiser cet important débat, et elle remercie les intervenants de leurs présentations.

Comme le souligne à juste titre la note de cadrage (S/2021/888, annexe), le maintien de la paix et de la sécurité internationales par la diplomatie préventive est une question qui se trouve au cœur des travaux de tous les organes principaux de l'ONU. Le manque de mesures préventives à un stade précoce ne peut qu'encourager un instigateur à renforcer la violence en termes d'intensité et de portée géographique. L'agression armée contre l'Ukraine en est un excellent exemple.

Dans certains pays, l'absence de démocratie, d'application du principe de responsabilité et d'état de droit rend les régimes enclins à l'agression. Le rétablissement de la démocratie et du respect des droits de l'homme dans ces pays est donc crucial pour la prévention. Depuis 2010, l'Ukraine promeut au sein du Conseil

des droits de l'homme l'initiative sur le rôle de la prévention des violations des droits de l'homme. La résolution correspondante que nous avons proposée a été adoptée.

J'espère que les événements tels que le débat d'aujourd'hui contribueront à surmonter la séparation idéologique, voire physique, qui existe depuis longtemps entre les questions de droits traitées à Genève et les questions de sécurité traitées à New York. Le Conseil de sécurité doit faire preuve d'une approche globale en garantissant le respect des droits de l'homme et en faisant de la lutte contre les violations de ces droits un élément essentiel des efforts visant à prévenir les conflits et les situations de crise.

Je félicite les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Cour internationale de Justice pour leur engagement à assurer une contribution viable de ces organes principaux de l'ONU au renforcement des activités de prévention. L'Ukraine estime également que le Secrétaire général doit recourir plus souvent et plus explicitement à l'autorité que lui confère l'Article 99 de la Charte, en proposant des recommandations concrètes pour régler les conflits, protéger les civils et faire en sorte que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme répondent de leurs actes.

Nous saluons l'importance accordée à la prévention dans le rapport *Notre Programme commun*. Nous sommes prêts à prendre part à un processus de suivi, conformément à la résolution 76/6 de l'Assemblée générale adoptée hier.

Du point de vue de l'Ukraine, il est essentiel d'envisager le recours à tous les outils de la diplomatie préventive pour décourager tout instigateur de favoriser de nouvelles flambées de violence. L'imposition de sanctions et d'autres mesures restrictives à l'encontre d'un agresseur est une réponse légitime et adéquate visant à rétablir le respect des normes et des principes du droit international. Elle ne doit pas être considérée de manière générale comme une mesure unilatérale coercitive illégitime, en particulier lorsqu'un agresseur bloque depuis son siège permanent toute action préventive du Conseil de sécurité.

La diplomatie préventive doit suivre l'évolution de la situation sur le terrain. La situation actuelle aux frontières de l'Union européenne avec le Bélarus met à l'épreuve notre capacité à assurer une prévention efficace. Les tentatives d'instrumentalisation des migrations constituent une menace sérieuse pour toute

la région, et l'Ukraine pourrait être parmi les pays les plus touchés. Nous n'avons d'autre choix que de prendre des mesures préventives supplémentaires et de renforcer la protection de notre frontière, comme l'a décidé le Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine..

Une diplomatie préventive forte n'est pas facultative. Toutefois, elle n'est efficace que si elle donne des résultats concrets. Les discussions, comme celle que nous avons aujourd'hui, doivent être suivies d'actions concrètes pour rompre le cycle de l'impunité et faire en sorte que les auteurs de violations rendent des comptes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Mexique d'avoir organisé le débat important d'aujourd'hui, qui tombe à point nommé. La Pologne exprime sa gratitude à tous les intervenants pour leurs observations éclairantes et enrichissantes.

Les efforts de prévention des conflits ne font pas la une des journaux, mais leur principal objectif, c'est que les conflits eux-mêmes ne fassent pas la une des journaux. C'est ce que nous nous efforçons tous d'accomplir à l'Organisation des Nations Unies. Faire en sorte que la diplomatie préventive fonctionne, en s'appuyant pour cela sur l'état de droit et les droits de l'homme, doit donc être au cœur du multilatéralisme du XXI^e siècle.

Dans cet esprit, la Pologne se félicite que le rapport du Secrétaire général, intitulé *Notre Programme commun*, mette l'accent sur la coordination des efforts de prévention à l'échelle du système. Une diplomatie préventive efficace requiert l'engagement de tout le système des Nations Unies, tous piliers confondus, et il est primordial que l'ONU adopte un état d'esprit préventif dans toutes ses activités.

Les conflits d'aujourd'hui sont plus complexes et plus fluides, s'étendant souvent au-delà des frontières pour toucher des régions plus vastes. Leur caractère multiforme exige de prendre en compte non seulement les aspects politico-militaires, mais aussi les aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux des tensions et des troubles croissants. Il est particulièrement urgent d'investir aujourd'hui dans la diplomatie préventive, car la communauté internationale doit être en mesure de repérer certains risques graves pour notre sécurité commune qui ne sont pas encore au stade du conflit militaire pur et simple, et de les éliminer.

Dans ce contexte, la récente « militarisation » des civils qui sont actuellement bloqués sur le territoire du Bélarus est un bon exemple de problème sérieux. Depuis plusieurs mois, les autorités bélarussiennes délivrent des visas à ces personnes et les incitent à parcourir des milliers de kilomètres en avion, depuis des pays qui n'ont même pas de frontière commune avec le Bélarus, en leur faisant miroiter la fausse promesse d'un avenir meilleur.

Qu'il me soit permis de souligner une nouvelle fois que toutes ces personnes ont été admises au Bélarus avec le consentement et à la connaissance des autorités bélarussiennes. Ce faisant, le régime bélarussien a engagé sans scrupules l'appareil de l'État pour déstabiliser la situation dans les pays voisins, ce qui peut être qualifié d'attaque hybride contre l'Union européenne et l'OTAN par leurs frontières orientales.

Le Bélarus doit assumer pleinement la responsabilité des personnes dont il a lui-même organisé l'arrivée sur son territoire. Malheureusement, la réponse bélarussienne est un mélange de déni, d'accusations et de menaces non dissimulées. Minsk ne souhaite nullement réduire les tensions ni accorder un accès à l'aide humanitaire aux personnes qu'il a légalement admises sur son territoire. L'instrumentalisation cruelle d'êtres humains par le Bélarus nuit à la recherche de solutions efficaces à la crise des réfugiés, qui est réelle et n'a rien d'artificiel.

La Pologne a la ferme conviction que c'est maintenant qu'il faut faire jouer la diplomatie préventive. Nous devons agir avant que la situation ne devienne incontrôlable et que la sécurité et la stabilité de toute la région ne se détériorent davantage. Par conséquent, nous demandons à la communauté internationale, premièrement, de ne pas participer à la campagne de désinformation menée par le Bélarus ; deuxièmement, de cesser d'appuyer la politique du Bélarus dans les instances internationales ; et, troisièmement, de contribuer au processus de démantèlement du réseau de traite des êtres humains qui a contribué à déclencher la crise.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que ce type d'action hybride ne devienne une nouvelle pratique des régimes autoritaires pour atteindre leurs objectifs politiques. Nous ne pouvons pas permettre que ces agissements deviennent une nouvelle façon de déclencher des crises internationales, où que ce soit dans le monde. Je demande à chacun d'entre nous d'y réfléchir.

Nous appelons tous ceux qui soutiennent le régime bélarussien à renoncer à la politique consistant à attiser les tensions et à soutenir au contraire une politique

visant l'apaisement des tensions. Cette situation montre clairement à quel point il est urgent de mettre en place une coopération plus cohérente et plus soutenue entre les organes principaux de l'ONU. La Pologne demande au Conseil de sécurité de s'engager à promouvoir une diplomatie préventive qui soit dynamique, intégrée et tournée vers l'avenir, en collaboration avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Cour internationale de Justice. Nous sommes prêts à appuyer toute initiative dans le cadre de l'ONU visant à renforcer la prévention des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Le Royaume du Maroc voudrait vous remercier, Monsieur le Président, et vous féliciter pour l'organisation de ce débat sur la prévention des conflits, un thème d'une importance capitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous remercions les intervenants pour leurs exposés et réflexions détaillés.

Nous nous réjouissons que la diplomatie préventive, la prévention des conflits et d'autres formes d'action préventive fassent l'objet d'une attention renouvelée au sein de l'Organisation. En effet, la diplomatie préventive est au cœur du mandat de l'Organisation des Nations Unies. Inscrite à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, la prévention des conflits n'est pas tant un choix, mais davantage une obligation internationale. Une action collective basée sur l'investissement dans les efforts de concertation, de négociation et de médiation est essentielle afin de se soustraire à l'action *a posteriori*, qui augmente les risques d'une aggravation des conflits.

Si le Conseil de sécurité a une responsabilité clef dans la prévention des conflits dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il se concentre davantage sur la gestion des crises et conflits immédiats. Cependant, l'action préventive nécessite de combiner des interventions à court terme, qui démontrent l'efficacité des principes que nous défendons, et un investissement dans des politiques structurelles à long terme, d'où l'importance d'une action cohérente de l'ensemble du système des Nations Unies pour la prévention des conflits.

À cet effet, il convient de mettre en relief le rôle important joué par la Commission de consolidation de la paix, qui, notamment, soumet des contributions de grande valeur au Conseil de sécurité pour ce qui est des questions examinées par les deux organes. La cohérence dans l'action onusienne est d'ailleurs reflétée de

manière évidente dans la vision du Secrétaire général pour le futur de l'Organisation, en particulier dans son rapport *Notre Programme commun*. À cet effet, nous exprimons notre appréciation pour l'engagement du Secrétaire général dans le noble objectif de la prévention du conflit, et pour son insistance sur la nécessité de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies, dans une perspective de prévention, sur nombre de questions importantes liées notamment à la paix et à la sécurité, à l'environnement et aux changements climatiques, à la santé, aux nouvelles technologies, au développement économique et aux droits de l'homme.

Nous nous félicitons de l'adoption hier, par l'Assemblée générale, de la résolution procédurale sur la mise en œuvre de *Notre Programme commun* (résolution 76/6 de l'Assemblée générale), et exprimons notre disposition à travailler diligemment et constructivement pour la mise en œuvre des recommandations nécessitant un mandat de l'Assemblée générale.

Afin de mieux renforcer la capacité de l'Organisation à prévenir les conflits, il est important de, premièrement, mettre l'analyse des différents organes en cohérence afin de mieux anticiper les conflits et les crises et de surmonter les difficultés à s'adapter à l'évolution de la nature des conflits ; deuxièmement, de renforcer la cohésion de l'action des différents organes de l'ONU et, partant, de rationaliser les mandats et les initiatives sur les questions transversales et de hiérarchiser de manière appropriée l'attention et les ressources, en mettant davantage l'accent sur des actions pragmatiques, à plus grand impact, et ce, dans le respect le plus scrupuleux des mandats et prérogatives de chaque organe, conformément à la Charte des Nations Unies, particulièrement le paragraphe 1 de l'Article 12 ; troisièmement, d'investir davantage dans le triptyque action humanitaire-développement-paix, afin de construire des sociétés sur des bases plus solides et de garantir une paix durable.

Pour conclure, je voudrais souligner que le Maroc, qui a fait de la prévention des conflits un des principaux paradigmes de sa politique étrangère, continuera à œuvrer avec engagement et détermination en faveur du maintien et de la consolidation de la paix, ainsi qu'à soutenir la promotion des valeurs de tolérance, de dialogue, de concertation, de coexistence, de négociation et de renforcement de la médiation comme outils de prévention des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Ferreira Silva Aranda (Portugal) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de m'associer aux autres orateurs pour féliciter le Mexique d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, qui tombe à point nommé.

Le recours à la diplomatie préventive pour maintenir la paix et la sécurité internationales est de plus en plus déterminant pour faire face aux risques émergents et aux tendances dangereuses, comme le souligne le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*.

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle agisse à l'unisson en s'attaquant aux causes profondes des conflits. Cela ne sera possible que si, comme l'indique à juste titre la note de cadrage (S/2021/888, annexe), tous les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies s'unissent pour renforcer l'état de droit, éliminer la pauvreté, favoriser le développement durable et régler les différends ; autant d'éléments qui ouvrent la voie à une prévention plus efficace des conflits.

Il est plus que jamais nécessaire que l'ONU passe de la gestion des conflits à leur prévention, et c'est d'ailleurs un des principaux aspects des réformes du Secrétaire général. Nous devons briser les silos qui existent au cœur du système des Nations Unies, afin de favoriser une meilleure coordination et une efficacité accrue de l'action menée par l'Organisation.

Nous reconnaissons le rôle que joue le Groupe permanent de hauts responsables pour permettre une communication plus efficace entre les départements et entre le Siège et les opérations déployées sur le terrain.

Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et, notamment, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sont essentiels pour maintenir cette approche transversale, car ils ont été conçus pour servir de charnière entre les piliers que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement.

Le Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation contribue également à la diplomatie préventive, tout en augmentant l'efficacité de l'action de l'ONU avec les organisations régionales, les groupes non gouvernementaux et les autres acteurs de la médiation dans le monde.

Malgré ces mesures importantes, il est possible de faire davantage. Le système des Nations Unies doit être capable de mieux anticiper, définir les nouveaux risques pour la paix et la sécurité et s'y adapter.

Nous sommes également pour que le rôle de la Commission de consolidation de la paix soit élargi afin qu'elle puisse faire face aux multiples menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité de manière cohérente, transversale et préventive. Le Conseil et la Commission doivent accroître leur coopération, notamment en matière de prévention des conflits.

Enfin, les efforts de prévention doivent garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes. C'est indispensable si l'on veut accroître l'efficacité et maintenir la cohésion sociale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation mexicaine d'avoir convoqué le débat public sur le thème « La diplomatie préventive au service de la paix et de la sécurité ». Je remercie également le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et la Présidente de la Cour internationale de Justice pour leurs présentations sur le rôle que jouent les organes principaux de l'ONU dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Dans le cadre de leurs mandats respectifs, le rôle de coordination des organes principaux est également de la plus haute importance pour la transparence, l'inclusion et la sensibilité aux conflits des activités menées par les institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies dans le domaine de la réponse humanitaire et de la consolidation de la paix, en particulier à la lumière des tentatives de manipulation et d'instrumentalisation de leur travail dans le but de promouvoir des récits de conflit unilatéraux ou de légitimer les conséquences de l'emploi de la force.

Dans son rapport intitulé *Notre programme commun*, le Secrétaire général rappelle que :

« notre paix et notre sécurité collectives sont de plus en plus menacées par des risques émergents et des tendances dangereuses au regard desquels les formes traditionnelles de prévention, de gestion et de règlement semblent mal adaptées ».

Le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales est essentiel pour identifier les signes avant-coureurs et garantir une réponse rapide face à des problèmes tels que les renforcements militaires contraires aux engagements juridiquement contraignants pris dans le domaine de la maîtrise des

armements, ainsi que les postures militaires, le recrutement et le recours à des combattants terroristes étrangers, le profilage racial et les crimes haineux pour des motifs ethniques et religieux.

L'adhésion générale de la communauté internationale est primordiale pour le règlement global, juste et durable du conflit du Haut-Karabakh sur la base des principes et des éléments élaborés au fil des ans, notamment le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples. L'Arménie se félicite du soutien indéfectible du Conseil de sécurité et du Secrétaire général aux efforts fournis par les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le format de médiation convenu au niveau international pour le règlement du conflit du Haut-Karabakh.

De plus, nous soulignons le rôle clef de la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, qui veille à ce que les auteurs de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les situations de conflit répondent de leurs actes.

Pour contribuer aux efforts visant à atteindre l'objectif commun de paix durable, nous ne pouvons éviter d'aborder des situations spécifiques qui, si elles ne sont pas condamnées et contenues comme il se doit, ont le potentiel de se transformer en une catastrophe majeure dans notre région.

Ces derniers jours, l'Azerbaïdjan a mené des attaques armées contre l'intégrité territoriale de l'Arménie, au mépris total de la Charte des Nations Unies et des dispositions de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, sur l'établissement d'un cessez-le-feu et la cessation des hostilités après la guerre de 44 jours. Les attaques que l'Azerbaïdjan lance actuellement contre la République d'Arménie sont menées depuis les territoires qui sont passés sous son contrôle à la suite de la mise en œuvre de cette déclaration trilatérale. De tels actes nuisent aux efforts que la communauté internationale fournit pour apaiser la situation et compromettent gravement les perspectives de paix dans la région.

Il faut réagir avec force et sans équivoque aux actions illégales de l'Azerbaïdjan pour empêcher une nouvelle détérioration importante de la situation sur le plan de la sécurité dans la région et au-delà. Les acteurs internationaux compétents doivent prendre des mesures urgentes et efficaces pour prévenir une nouvelle

escalade et exiger le retrait inconditionnel et complet des forces armées azerbaïdjanaises du territoire de la République d'Arménie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat opportun. Nous remercions également de leurs exposés le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social, la Présidente de la Cour internationale de Justice et le Secrétaire général.

Dans une lettre adressée au Secrétaire général et datée de juillet 2020, le Groupe d'éminentes personnalités indépendantes sur la consolidation et le maintien de la paix souligne que :

« Les conflits d'aujourd'hui sont multidimensionnels et se caractérisent souvent par la persistance de l'exclusion, des inégalités et des problèmes socio-économiques, l'augmentation des flux de réfugiés, les déplacements internes et les retombées humanitaires des conflits, la faiblesse de la gouvernance et des capacités de l'État, aggravée par les changements climatiques, l'extrémisme violent et l'utilisation perverse des nouvelles technologies » (*S/2020/678, annexe II*).

Ces multiples menaces et risques à la paix et à la sécurité internationales exigent le renouvellement de notre engagement collectif à respecter les valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale, qui sous-tendent la Charte des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour relever ces défis, nous avons besoin d'approches innovantes et proactives et de la collaboration de toutes les entités compétentes des Nations Unies. La primauté de la diplomatie préventive pour empêcher l'escalade des conflits et créer des possibilités de dialogue et de négociations inclusives qui aboutissent à des règlements et ouvrent la voie à l'édification de sociétés pacifiques et stables est bien connue du Conseil.

Régler un conflit dans sa phase initiale permet de sauver d'innombrables vies et d'éviter la destruction d'infrastructures et des bouleversements psychologiques. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour intégrer des méthodes diplomatiques préventives aux approches visant à apaiser les tensions et les conflits qui vont crescendo.

Les organes principaux de l'ONU doivent travailler en synergie si nous voulons atteindre l'objectif de la diplomatie préventive. Le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice et l'Assemblée générale peuvent tous jouer un rôle plus important en soutenant le Conseil de sécurité dans la prévention des conflits. C'est pourquoi on ne soulignera jamais assez l'importance d'échanges, réguliers et d'une coordination et d'une collaboration constantes entre le Conseil de sécurité et les autres organes principaux de l'ONU dans l'exécution du mandat du Conseil. Cela établirait une cohérence et une complémentarité accrues entre ces organes, de façon mutuellement bénéfique, dans le respect des mandats des uns et des autres et en vue de produire une entente mutuelle entre eux.

De même, nous exhortons le Conseil à renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre des initiatives de diplomatie préventive et, dans ce contexte, à s'efforcer d'utiliser efficacement les bons offices du Secrétaire général, en collaboration avec les organisations régionales.

L'Afrique du Sud plaide constamment pour le règlement pacifique des différends et conflits internationaux, conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, et réaffirme la validité des buts et principes consacrés par la Charte et le droit international comme indispensables pour préserver et promouvoir la paix et la sécurité internationales, l'état de droit, le développement socioéconomique et tous les aspects des droits de l'homme.

Nous tenons à mettre l'accent sur le rôle important que joue la Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'ONU, pour promouvoir et encourager le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Nous encourageons le Conseil de sécurité à interagir régulièrement avec la Cour internationale de Justice et à tirer parti de son expertise consultative en matière juridique pour ce qui se rapporte à la prévention des conflits et au règlement des différends susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques pour les pays concernés.

Selon la Charte des Nations Unies, la diplomatie préventive doit être au cœur du système des Nations Unies. Cependant, du fait de la répartition inégale des pouvoirs qui prévaut, les réponses efficaces sont souvent compromises. Nous réaffirmons donc qu'une réforme tenant compte de l'égalité des États dans le système des Nations Unies peut favoriser des approches dynamiques

des montées de tensions et améliorer les méthodes de diplomatie préventive. En prenant ce mandat au sérieux, nous devons œuvrer collectivement en faveur d'une réforme qui se traduise par des réponses efficaces aux situations de conflit, y compris par l'intermédiaire de la diplomatie préventive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier le Mexique d'avoir organisé le débat public de ce jour et appelé notre attention sur la diplomatie préventive. Nos remerciements vont aussi aux personnes qui ont fait des exposés pour leurs observations précieuses.

La paix et la sécurité sont des concepts protéiformes liés au développement durable, à l'autonomisation des femmes et à l'état de droit. Si nous ne les abordons pas de manière globale, ils nous échappent. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit rehausser sa coordination avec les autres organes de l'ONU. Un Conseil plus ouvert et réceptif à la coordination avec les autres organes de l'ONU, ainsi qu'avec les parties prenantes externes, est aussi un Conseil plus efficace.

Dans notre mission collective qui consiste à faire en sorte que l'ONU et ses organes s'acquittent mieux de leurs mandats, nous devons basculer d'une stratégie principalement axée sur la gestion des conflits à une stratégie qui donne la priorité à la prévention. Nous nous réjouissons de l'accent mis par le Secrétaire général sur la prévention, dans le rapport *Notre Programme commun*, en particulier la proposition d'un nouvel agenda pour la paix. Sans nul doute, la lutte contre les causes profondes des conflits produira des avantages à long terme qui favoriseront une culture de la paix et de la résilience.

Nous souhaitons aujourd'hui appeler l'attention sur les nouveaux défis qui ont été identifiés ces dernières années et illustrent clairement pourquoi le Conseil devrait collaborer avec le reste du système des Nations Unies pour atteindre des objectifs partagés.

Le Conseil de sécurité aurait tout intérêt à améliorer et normaliser son analyse des implications des changements climatiques en matière de sécurité. Il faudrait notamment faire fond sur le travail du mécanisme de sécurité climatique et du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité du Conseil. Durant notre mandat à venir au Conseil de sécurité, les Émirats arabes

unis défendront des approches novatrices, comme l'utilisation d'images satellite, la modélisation prédictive et l'accès à des données précoces, afin que le Conseil puisse agir plus tôt et plus efficacement.

De plus, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'un monde où les femmes sont autonomisées est un monde où la paix et la prospérité sont plus durables. Il est essentiel que la communauté internationale assure leur participation entière, égale et véritable dans tous les secteurs de la société, pour renforcer la résilience, garantir la stabilité et promouvoir des sociétés prospères et pacifiques. Face à ces questions transversales, nous devons associer aux stratégies à court terme des approches qui accroissent la résilience à long terme.

Il est capital de maintenir une communication régulière et la transparence entre le Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU. Cela ne peut pas se limiter à un rapport annuel présenté à l'Assemblée générale. Les Émirats arabes unis sont en faveur d'un dialogue régulier sur les priorités communes avec le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec la prochaine présidence du Conseil et le Président de l'Assemblée générale.

Les Émirats arabes unis sont également en faveur d'échanges accrus entre le Conseil et la Cour internationale de Justice, conformément à leurs mandats découlant de la Charte des Nations Unies. La Cour internationale de Justice joue un rôle central dans le règlement pacifique des différends, comme en témoignent la diversité géographique et la grande variété des affaires dont elle est saisie. La Cour apporte également une contribution positive à l'état de droit au niveau international et joue un rôle clef dans l'apaisement des tensions entre États.

Nous tenons à souligner le rôle crucial des organisations régionales dans la prévention des conflits. Les crises du Moyen-Orient occupant une part importante de l'ordre du jour du Conseil, le Conseil et la Ligue des États arabes seraient bien avisés de coopérer plus étroitement en matière de prévention des conflits et de maintien, de consolidation et de pérennisation de la paix. À cet égard, nous sommes pour l'organisation d'une séance d'information annuelle sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes.

Pour terminer, nous espérons que le débat public d'aujourd'hui favorisera de nouveaux efforts sur la coopération de cet organe avec les autres organes de l'Organisation pour qu'il s'acquitte mieux de son mandat.

Les Émirats arabes unis seront un partenaire fiable dans cette démarche, en particulier lorsque nous prendrons un siège à cette table en 2022.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Mexique d'avoir eu l'initiative de convoquer la présente séance.

L'Indonésie n'a de cesse d'appeler à la mise en place d'un système d'alerte rapide plus solide, soutenu par le système multilatéral, pour prévenir les conflits et étayer les efforts de consolidation de la paix. Sur cette note, je souhaite m'arrêter sur les points suivants.

Premièrement, nous devons renforcer la coordination entre tous les organes de l'ONU. Étant donné que les problèmes de sécurité actuels sont liés entre eux, la lutte contre les causes profondes des conflits et de l'instabilité requiert des efforts concertés. Tous les organes de l'ONU doivent être à même de répondre de façon cohérente, en exploitant les forces des différents organes de l'Organisation. Les termes clefs sont « répartition des tâches » et « coordination avec un plan d'étapes clair ». Les missions des Nations Unies sur le terrain ont la capacité d'identifier les facteurs de conflit et peuvent servir de système d'alerte rapide, tandis que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont les moyens techniques de s'attaquer à des facteurs de conflit précis.

La Commission de consolidation de la paix joue aussi un rôle capital dans la coordination entre les organes principaux de l'ONU et au-delà. Pour parvenir à une coordination si harmonieuse, tous les organes de l'ONU doivent exercer effectivement et efficacement leurs mandats respectifs, en suivant les orientations fournies dans la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'importance des organisations régionales, l'Indonésie estime que nos efforts de prévention des conflits pourraient être renforcés en resserrant la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, qui disposent de connaissances approfondies, d'une perspective singulière et de liens locaux solides, qui sont essentiels pour soutenir les efforts de consolidation de la paix et prévenir les conflits. Nous considérons que les organisations régionales pourraient jouer un plus grand rôle dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que dans l'action collective menée pour remédier à leurs

causes profondes. Nous demandons au Conseil de sécurité de continuer d'appuyer les efforts des organisations régionales et sous-régionales. Les organisations régionales sont également essentielles à l'élaboration d'un dispositif de sécurité qui permette de régler les conflits de manière pacifique.

Enfin, je voudrais insister sur la nécessité de favoriser la culture de la confiance et du dialogue. Nous pouvons tirer des enseignements de l'expérience de l'Asie du Sud-Est, qui compte aujourd'hui parmi les économies les plus dynamiques et constitue un moteur de la croissance mondiale. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a précisément été créée pour apaiser les différends et la méfiance qui entachaient notre région à l'époque. Cela ne signifie pas que la région est exempte de problèmes, mais la clef du succès de l'ASEAN réside dans nos efforts collectifs et notre culture du dialogue et de la recherche du consensus, ou ce que nous appelons la « méthode ASEAN », qui permet aux régions de régler leurs différends de manière constructive. Pour que cela fonctionne, la confiance est essentielle, tout comme les mécanismes permettant d'instaurer un climat de confiance entre toutes les parties. Nous demandons au Conseil de soutenir les efforts visant à favoriser la confiance et le dialogue afin de promouvoir les processus de consolidation de la paix dans les zones exposées à un conflit ou touchées par un conflit.

En conclusion, l'Indonésie tient à souligner que le renforcement de la prévention des conflits ne peut être assuré par une seule organisation. L'ensemble des organismes des Nations Unies et des organisations internationales et régionales doivent travailler de manière coordonnée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de l'Azerbaïdjan a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Notre délégation a demandé la parole à titre national pour prononcer une nouvelle déclaration au sujet des propos erronés et manifestement trompeurs tenus par le représentant arménien.

Mon pays a gravement souffert des effets dévastateurs de la guerre déclenchée contre lui par l'Arménie au début des années 90. Une partie importante du territoire souverain de l'Azerbaïdjan a été saisie et est restée sous occupation pendant près de 30 ans, en dépit des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993).

De graves violations du droit international humanitaire ont été commises pendant l'occupation, entraînant la mort de dizaines de milliers de civils et le nettoyage ethnique des territoires occupés de l'Azerbaïdjan, qui a touché plus de 700 000 Azerbaïdjanais. La plupart des villes et des villages azerbaïdjanais saisis ont été rasés. L'automne dernier, l'Arménie a perpétré un nouvel acte d'agression, conséquence logique de l'impunité dont elle jouit depuis 30 ans. Les attaques armées de l'Arménie ont impliqué le recours à la force militaire contre des villes azerbaïdjanaises densément peuplées, loin du théâtre des hostilités actives, tuant et blessant des centaines de civils et détruisant ou endommageant de nombreux biens de caractère civil.

L'Azerbaïdjan a lancé une opération de contre-offensive pour libérer ses territoires occupés, protéger sa population et permettre aux personnes déplacées de rentrer chez elles, tout en agissant dans le plein respect du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le conflit armé qui durait depuis trois décennies a été résolu. L'Azerbaïdjan a exprimé sa volonté de normaliser les relations interétatiques avec l'Arménie, notamment par la signature d'un traité de paix. Assurer une paix

durable, le développement, le progrès et des relations de bon voisinage est la base de la vision de l'Azerbaïdjan pour l'avenir. Cependant, l'Arménie n'a pas donné suite au programme de paix proposé par l'Azerbaïdjan.

Les provocations armées à grande échelle menées aujourd'hui par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan dans la zone frontalière entre les deux États, auxquelles les forces armées azerbaïdjanaises ont répondu de manière adéquate, ainsi que les revendications territoriales persistantes de l'Arménie, sont le résultat d'actes irresponsables au niveau de l'État et de dangereuses idées revanchardes ouvertement propagées en Arménie.

En conclusion, l'Azerbaïdjan est convaincu qu'il n'y a pas d'autre solution que la normalisation des relations entre les deux pays, fondée sur la reconnaissance et le respect mutuels de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des deux États à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. L'Azerbaïdjan est déterminé à promouvoir la consolidation de la paix, la réconciliation, la coexistence pacifique et le développement.

La séance est levée à 17 h 15.